

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

DECEMBRE 1735.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXV.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences; de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 32. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothéque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothéque Italique & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée, qui contient à present 14. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Decembre 1735.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

L'Accueil favorable que le public fait à l'ouvrage de Monsieur Gayot de Pitaval annoncé dans nos derniers mémoires sous le titre de *Causés celebres &c.* l'engage naturellement à le continuer. Il en peut tirer cette espece de gloire qu'il se fait lire des gens du grand monde, dont les Dames sont le plus bel ornement. C'est peut-être la premiere fois qu'elles se sont apprivoisées avec un Livre de Droit, & qu'on a trouvé un Ouvrage du Palais sur leur Toilette. Quelques termes de procedutes employés dans ces *Causés*, les ont sans doute imités dans de certains instans de mauvaise humeur contre l'Auteur; mais on doit prendre garde qu'il n'a pû les leur sacrifier, son dessein étant de satisfaire les gens du Barreau & ceux qui n'en sont point, & de plaire aux uns & aux autres. D'ailleurs se qui

contribuë beaucoup au succès de cet ouvrage, & qu'il a eu des Lecteurs chez le beau monde, c'est le merveilleux des Causes dont Mr. de Pitaval a fait l'histoire. On trouve là dedans tout l'agrément du Roman sans y rencontrer le faux; on est comme ravi d'entrer dans le sanctuaire de la Justice dont les mystères sont revelés. Indépendamment du droit que les matieres heureuses que l'Auteur a employées ont sur la curiosité & l'attention du public, il ne nuit pas par son stile, & l'arrangement & la distribution du sujet, à l'empressement qu'on a de lire ces *Causes célèbres & intéressantes*. On a fait voir le mois passé ce que renferme le premier volume, voici le contenu des suivans.

L'Histoire du faux Caille qui commence le second Tome, nous represente un Imposteur heureux dans un Parlement, & malheureux dans un autre. Cette différence de Jugemens de deux Parlemens est la matiere d'une des plus belles méditations qu'on puisse faire pour confondre l'orgueil de l'esprit humain. On voit lutter d'habiles Avocats, & l'on sent dans l'ouvrage de l'Adversaire de l'Imposteur, les grands avantages que la verité donne à l'éloquence.

A l'égard de l'Histoire de l'infortuné Grandier qui suit celle du faux Caille, on sçait à quoi s'en tenir sur la magie dont on l'a accusé. On trouve des regles pour discerner les véritables Magiciens d'avec les faux. Ces regles apprennent qu'ils sont aussi rares, que la credulité veut qu'ils soient communs. L'ouvrage dont s'est servi en cela Mr. de Pitaval, c'est *l'Histoire des Diables à Loudun* * En y puisant les événemens, il s'est rendu par le stile cette Histoire propre. Il a puisé dans plusieurs

* Ville où Grandier étoit Curé,

des Princes &c. Decemb. 1735. 393

lieux autres sources, & s'est livré aux reflexions que son sujet lui presentoit, quand il a crû qu'elles pouvoient instruire.

Il n'y a que ces deux Causes bien déduites qui font l'objet du second Tome des *Causes célèbres*.

La premiere du Tome III. est celle du Sr. de la Pivardiere, l'épithete de *singuliere* semble faire exprés pour cette aventure. Est-il étrange que les premiers Juges ayent crû le Sr. de la Pivardiere un faux personnage, puisque le Chef du Parlement, qui étoit alors Avocat Général, eut d'abord cette opinion; & que Mr. Daguesseau Chancelier de France, qui étoit aussi Avocat Général, & qui conclut définitivement pour le Sr. de la Pivardiere, eut tant de peine à le déterminer en sa faveur? Cependant quels Magistrats! Combien de gens, qui ont eu connoissance de cette affaire, croyent encore qu'il y a des mysteres qu'on n'a pû approfondir.

Qui ne plaindroit le sort de la Jollivet? Ni ses appas, ni sa sagesse n'ont pû la dérober à son infortune: Le perfide qui l'abusa, auroit subi une peine plus severe, s'il eût été jugé par le public. Au reste la question fut traitée avec tout l'art que des Avocats intelligens savent donner à leur sujet.

La belle Epicuriere qui portoit la dissolution sur son front, conseillée par Le Noble son Amant, trouva pour elle dans le cœur corrompu de ce célèbre criminel, une grande sympathie. L'abus qu'ils firent de la maxime qui veut que le mariage annonce la paternité, fut reprimé, & ils souffrirent la peine qu'ils meritoient.

L'infortuné Le Brun renouvela l'histoire du Sr. d'Anglade, & fit verser des larmes aux cœurs les plus durs sur sa fatale destinée.

On voit à la suite plusieurs Testamens singuliers

liers qui ont droit d'entrer dans cet ouvrage.

Le Tome quatrième commence par l'Histoire de Madame Tiquet. Elle y est, je le puis dire, peinte au naturel. C'est un de ces caractères prodigieux, qui paroissent de tems en tems sur la face de la Terre, qui font voir jusqu'où peut aller le crime, accompagné d'une grande fermeté. Rien n'est oublié dans cette Histoire pour satisfaire la curiosité.

Une Légataire qui a été présumée indigne, tiens le second rang dans ce Tome IV. Elle sembloit mériter un autre sort. Après l'Histoire du Procès on y trouve un Testament olographe du Marquis de Béon, son codicile, un plaidoyer pour Madame de Beaumont: On y remarque, que la Jurisprudence reprouve les avantages faits aux concubines; que la preuve du concubinage est recevable pour donner atteinte à un Acte qui ne peut subsister, s'il y a concubinage; la réponse à ce plaidoyer, que les avantages faits à une fille qui a cessé d'être concubine, sont valides; un Arrêt définitif &c. Rien dans cette Cause ne prouve mieux que les ver tables Juges oublient en jugeant toutes les considerations humaines.

Juges de Mantès prévaricateurs punis. Ils autoient été plus odieux pour avoir condamné contre les regles un Gentilhomme, si l'accusé avoit mieux mérité la compassion du public. Mr. de Pitaval a répondu entièrement tous les Mémoires: La forme qu'ils ont, & presque tous les traits sont de lui; aussi ne pouvoit-il pas les presenter au public dans l'état où ils étoient.

En recompense dans la Cause de Dieu, ou Société, qu'un Marchand contracte avec Dieu, exécutée, qui suit celle des Juges, il n'a eu que la peine d'abreger les mémoires. La singularité de cette Cause

Cause peut lui donner le prix sur toutes les autres. Si elle n'étoit pas d'une étendue trop grande, nous en rapporterions ici quelques traits; mais ces traits ont tant de liaison les uns avec les autres, qu'il faudroit les donner ou les effleurer tous pour en donner une juste connoissance au Lecteur.

La Cause qui vient après, est intitulée : *Si des outrages, faits à la pudeur d'une Dame dans un lieu public par des voyes de fait, quoiqu'on n'en vienne pas aux derniers excès, sont punissables, d'une peine afflictive & corporelle, ou du moins simplement infamante.* C'est encore là une de ces Causes refonduës par l'Auteur. Il y rapporte une insulte cruelle qu'une Dame fit à une autre, & traite de son chef une question. Les Jurisconsultes peuvent juger de son travail.

Ensuite de cette Cause il y en a d'autres petites traitées par le Chevalier de St. Jory, qui nous représentent leur Auteur comme un esprit délicat, enjoié, qui a l'air de ce noble badinage qui est si difficile à rencontrer.

Celles des faux Hermaphrodites qui finissent le Tome IV. reveillent la curiosité: Mr. de Pitaval y a rassemblé ce que le sujet lui a présenté qui pouvoit le plus la satisfaire.

Telles sont les matieres contenues dans les trois volumes dont on vient de parler. Comme le public paroît content de cet ouvrage, l'Auteur pourra bien ne pas manquer de le poursuivre. Il ne s'est point attaché à l'ordre chronologique dans le rang qu'il a donné à ces Causes. Premièrement, parce qu'elles sont détachées, & n'ont aucun rapport entre elles. Secondement, parce que s'il continuë son ouvrage, il ne donnera au public le récit des Causes singulieres qu'à mesure qu'il recouvrera des mémoires, ainsi qu'il nous en avertit. En effet,

s'il

s'il se fût assujetti à la chronologie, il y auroit déjà eu une disparate entre les deux premiers volumes & les deux suivans.

Il faut cependant apprendre ici toute la part que Mr. Gayot de Pitaval a à cet ouvrage, afin qu'on ne le fasse pas figurer avec les Collecteurs & les Compilateurs qui composent une troupe innombrable sur le Parnasse.

Premièrement, l'Histoire qui est à la tête des Causes, pour l'ordre de faits, les réflexions, le style, est purement de lui.

Secondement, quant aux mémoires qu'il emploie, s'ils sont bien écrits, il les rend encore plus précis; il en retranche bien des endroits à présent superflus, dont l'Auteur n'a pû s'abstenir dans le tems, parce que la Cause alors l'exigeoit. Si les mémoires sont mal écrits, il les refond, comme nous l'avons déjà dit; il y met beaucoup du sien, pour les rendre du moins supportables. Ces mémoires-là lui servent seulement de cannevas, encore en défait- il souvent le tissu.

Troisièmement, l'Auteur fait des observations sur les Arrêts; & en rapporte les motifs. Aux matières qu'il traite il en rappelle d'autres curieuses qui y ont du rapport. Enfin, il prend toutes les formes sous lesquelles il s'imagine pouvoir plaire.

En voilà assez, ce me semble, sur le compte des 4. volumes des *Causes célèbres*, d'où je passe à un petit Poëme Anglois héroï-comique de l'illustre Mr. Pope, pour amuser après le sérieux, l'esprit & le cœur de quelques-uns de mes Lecteurs.

II. Entr'autres ouvrages que ce premier Poëte moderne de l'Angleterre a donnés au public, il est Auteur de la traduction en vers Anglois de l'*Iliade* d'Homère, qui a été si justement louée par Mr. de Voltaire dans son *Essai sur la Poësie épique*; traduit

duit nouvellement de l'Anglois en François, & imprimé à Paris. On a aussi traduit les discours sentés & ingénieux dont Mr. Pope a accompagné la traduction de l'Iliade; & l'on est obligé d'avouer qu'on n'a jamais rien écrit de plus judicieux en faveur d'Homere.

La traduction du Poëme Héroï-comique qui paroît, intitulé en Anglois *The Rape of the Lock*, pourra contribuer à faire voir l'erreur du préjugé où l'on a été, que la Nation Angloise n'a en partage que le sérieux & le profond, puisqu'on n'y trouve rien de plus ingénieux, dans le genre badin que la *Boucle de cheveux enlevée* de Mr. Pope, qui lorsqu'il fit ce Poëme n'avoit qu'environ vingt ans, seul âge où il convient de faire des vers de cette espece, & peut-être de quelque espece que ce soit.

Ce qui fit éclore cet ouvrage fut une aventure arrivée en 1712. à Madame Femor, à laquelle il le dédia. La médiocrité d'un sujet si stérile en apparence, ne servit qu'à faire estimer davantage le génie & le bel esprit de l'Auteur. Le Poëme de la *Boucle-enlevée* est parmi les Anglois ce que le *Lutrin* est parmi les François; si ce n'est qu'il est, ce semble, plus enjoué, & plus galant.

Peut-être eut-il été à propos de le traduire en vers; mais on aura jugé, sans doute, qu'une prose poëtique frappe également l'imagination, & a une certaine liberté que les vers n'ont point.

On trouve dans ce petit Poëme, de l'invention, du dessin, de l'ordre, du merveilleux, de la fiction, des images, & des pensées, en un mot ce qui constituë la vraie Poësie. On y remarque un comique riant fort éloigné du fade burlesque, des allusions satyriques sans être offensantes, des plaisanteries hardies sans être trop libres, & des rail-

lens délicates sur le beau sexe, peut-être plus capables de lui plaire, que toutes les fleurettes des Madrigaux & des Bucoliques modernes, joint à cela toutes les proportions observées comme dans le Poème le plus sérieux, & tous les grands principes de l'Épouée suivis fidèlement. Mais pour l'intelligence parfaite de ce Poème, ou plutôt du premier Chant de ce Poème, il faut être au fait du système des Cabalistes. Or ce que c'est que les Cabalistes, l'Abbé de Villars nous l'apprend dans son livre intitulé le *Comte de Gabalis*, où l'on voit que les quatre Elemens sont peuplés d'esprits appelés, Silphes, Gnômes, Nymphes, Salamandres. Les Gnômes sont les demons qui logent dans la terre, & qui sont, dit-on, des Esprits très-malfaisans. L'eau est le séjour des Nymphes, comme le feu est celui des Salamandres. A l'égard des Silphes, qui sont répandus dans l'air, ce sont les plus jolies & les plus aimables créatures du monde. On assure qu'on peut aisément lier commerce avec eux, à une certaine condition, qui est d'être excessivement chaste.

Ce système des Esprits est exposé dans le premier Chant de ce Poème, que voici.

La BOUCLE DE CHEVEUX ENLEVÉE, Poème Heroï-comique de Mr. Pope, traduit de l'Anglois.

C H A N T P R E M I E R.

TE chante une cruelle offense causée par l'amour & une querelle sérieuse née d'une hardiesse badine. Muse, je consacre ces vers à Tirsis, & je me flate que Belinde daignera les lire. Quoique je traite de petites choses, je mériterai de grands éloges, si l'une m'inspire, & si l'autre m'apprendir.

O Déesse, dis-moi, quel étrange motif porta un jeune Seigneur à attaquer une Belle. Apprends-moi quelle cause encote plus extraordinaire força la Belle à résister au jeune Seigneur. Peut-il y avoir tant de dureté dans un cœur tendre, & tant de courage dans un Petit-Maitre.

Le Soleil perçoit au travers de rideaux blancs, & par de timides rayons essayoit d'ouvrir des yeux qui le devoient éclipser. Déjà, les chiens favoris secouoient leurs oreilles; les amans, qui se plaignent de ne dormir jamais, commençoient à s'éveiller: Il étoit midi. Trois fois les pantouffes avoient frappé le plancher; trois fois les sonnettes avoient appelé, & les montres pressées du doigt avoient fait entendre leur son argentin. Cependant, Belinde, languissamment étendue sur le duvet, dormoit encore. Un Silphe attaché à la belle prolongeoit son repos, & avoit conduit à son lit le Songe du matin, qui voltigeoit sur sa tête, & la couvroit de ses ailes.

La belle croit voir un jeune homme, plus brillant que n'est un Petit-Maitre le jour d'une cérémonie, s'avancer dans sa ruelle. A cet aspect, quoiqu'en songe, elle rougit: ce jeune homme, qui étoit un Silphe, approche alors de son oreille ses lèvres séduisantes, & lui parle en ces mots:

O la plus belle des mortelles: O toi les délices & l'objet des desirs de mille habitans de l'air: si jamais dans l'enfance ton esprit fut ému de ce que ta nourrice t'enseigna au sujet des esprits aériens, prête l'oreille à ma voix & sois docile.

Connois d'abord ton excellence & ta grandeur, & ne borne point ta vûe aux objets terrestres & matériels. Il est des veritez secretes, ignorées des orgueilleux Philosophes, & revelées seulement aux vierges & aux enfans. L'incrédulité rebelle n'ajou-

tera point de foi à celles que je vais t'annoncer ; il n'est donné qu'à la beauté & qu'à l'innocence de les croire.

Apprends donc, que des légions innombrables d'esprits t'environnent sans cesse. Cette milice legere de la region inferieure de l'air, quoiqu'invisible à tes yeux, t'accompagne par tout, même aux cercles & aux spectacles: pense à cet aérien cortège, & tu ne verras plus qu'avec mépris un Seigneur suivi de deux pages.

Notre antiquité est égale à celle du monde, nous fûmes autrefois renfermés dans les plus beaux corps des femmes; mais nous passâmes ensuite de ces corps terrestres dans des corps aériens.

Ne crois pas que, lorsque les femmes meurent, leurs goûts meurent avec elles: Elles les conservent toujours. Si elles ne jouïent plus, elles regardent avec plaisir les cartes qu'elles ont aimées: La vûë d'un jeu d'hombre les divertit & les amuse; si elles ne brillent plus dans leurs chais, elles aiment au moins à voir des équipages magnifiques; leurs ames retournent toujours à leur premier élément, dont elles empruntoient leur caractere. Les femmes fieres & hautaines deviennent des Salamandres, & s'élevent toujours avec le feu, leur éternel séjour: Celles qui ont été douces & complaisantes vont habiter les eaux & coulent comme elles: elles boivent avec les Nymphes le thé élémentaire. Les prudes transformées en Gnomes descendent dans les entrailles de la terre, & vont de tous côtez cherchans à faire du mal. Les vaines & les coquettes, changées en Silphes, voltigent & folatrent dans les airs. Mais, apprends quel est notre privilege: dégagez des liens mortels, nous pouvons à notre choix changer de forme & de sexe, & caresser les femmes belles & chastes, qui méprisent les terre-

stres

stres amours. Nous les garantissons des pièges qu'on leur tend dans les bals & dans les mascarades nocturnes; nous les préservons de l'ardeur devorante des téméraires amans: en vain on les logne pendant le jour, en vain on chuchete avec elles dans les ténèbres; nous les rendons froides & dédaigneuses; même lorsque l'occasion favorable les invite à la volupté, que la danse les anime, que la musique leur amollit le cœur. Enfin, ce qu'on appelle ici bas la sagesse d'une femme, n'est que l'inspiration de son Silphe.

Il y en a quelques-unes destinées par le Ciel aux embrassemens des Gnomes. Ce sont d'ordinaire celles qui sont idolâtres de leur beauté. Dirigées par ces esprits jaloux, qui fomentent leur orgueil, elles méprisent les hommes qui leur font la cour; elles dédaignent leurs hommages & leurs présens. Les Gnomes s'appliquent sans cesse à détourner les flatteuses idées qui pourroient faire impression sur elles. Lorsqu'un Seigneur, par exemple, fait briller à leurs yeux l'hermine & la jaretierie; ou qu'elles entendent prononcer les mots séducteurs de Duc, & de Milord; c'est alors que les Gnomes redoublent leurs soins.

D'autres Gnomes se donnent un autre emploi; ils président aux regards des coquettes; ils apprennent aux jeunes filles à conduire habilement leurs yeux; ils sont cause que leurs joues se couvrent à propos d'une rougeur de commande, tandis que leurs cœurs palpitent à la vûe d'un joli homme.

Les Silphes ont des vûes plus délicates & plus épurées. On croit souvent qu'une jeune personne s'égare; c'est qu'on ignore les desseins mystérieux du Silphe qui la guide: il la conduit, comme par la main, dans un labyrinthe, au milieu des amans & des amours. Quelquefois, pour la guérir d'une folie,

folie, il lui en inspire une autre. Par exemple ; quelle fille tendre & reconnoissante ne seroit pas gagnée par un présent magnifique offert adroitement, si un autre galant plus habile, en lui donnant le bal n'effaçoit le souvenir du présent ? Lorsque Florio parle, quelle beauté résisteroit à son langage séducteur, si, en même-tems, le beau Damon, sans être aperçu, ne lui serroit la main ?

Ce sont-là les soins favorables des Silphes : ils conduisent tout avec habileté. Toujours attentifs à la conservation de l'honneur des femmes, ils opposent finement à de beaux cheveux, d'autres qui ne le sont pas moins, & à la haute taille, la grace & le bon air. Ils combattent les plumets par d'autres plumets, & les équipages par d'autres équipages. Enfin, tout ce qui est capable de séduire, est repoussé par des charmes plus puissans. Les mortels aveugles appellent *legèreté*, & *coquetterie*, ce qui n'est l'effet que de la sage conduite des Silphes.

Je suis de ce nombre : mon nom est Ariel : je te protege, & je veille sur toi.

Il n'y a pas long-tems, que, parcourant le vaste espace des airs, je vis dans le miroir de ton étoile dominante (le dirai-je ?) je te vis menacée d'un funeste accident. Avant que le Soleil se couche, tu en ressentiras les redoutables effets ; mais, quel sera ce malheur, comment, & de quel part il doit venir, quelles suites il doit avoir, les Cieux ne me l'ont point revelé. Veilles sur toi, fille chaste ; ni ma vigilance, ni mes soins, ne peuvent te soustraire aux arrêts du destin : sois donc toi-même attentive, & sur-tout garde-toi de l'homme.

Il dit ; & alois Mirine qui ne pouvoit plus supporter le long sommeil de sa Maîtresse, sauta sur le lit, aboia, & vint à bout de la reveiller. Si la

renom-

renommée ne nous a pas trompés , tes premiers regards, ô Belinde, tomberont sur un billet doux.

A peine commençoit-elle de lire, & d'y voit des playes, des peines, des martyres, des ardeurs, qu'elle oublia son songe. Elle sort du lit à demi-nuë, & s'approche d'une table où mille vases d'argent étoient placés & disposés dans un ordre mystérieux. Alors vêtuë de blanc, & la tête nuë, elle adora attentivement les puissances du monde : une céleste image paroît dans un miroir, elle fixe les yeux sur elle ; c'est l'unique objet de ses pieux regards. Une Prêtresse inférieure, dans une humble attitude, est à côté de l'autel où la vanité préside.

Celle-ci commence les sacrés rites : alors se découvrent de précieux trésors, sources d'ornemens & de beautés pour la Déesse. On voit briller dans de petits coffres les perles & les pierres les plus précieuses des Indes ; les parfums de l'Arabie sortent des flacons d'or qui les renferment ; la tortuë & l'éléphant unis se transforment en peignes ; les épingles & les éguilles sont rangées en escadrons ; ici l'on voit confondus, la poudre, la pâte, la Bible, & les billets doux.

Déjà l'imperieuse beauté prend ses atmes, & à chaque instant son visage acquiert de nouveaux agrémens ; les grâces se éveillent, le sourire en est plus doux, l'éclat du teint naît insensiblement, les yeux brillent d'une lumière plus vive. Les Silphes s'empressent autour d'elle : ils ornent sa tête, arrangent ses cheveux, donnent un bon air à sa manche, étalent sa juppe. Sylvie s'applaudit d'une adresse qui n'est pas la sienne.

Tout ce qui est contenu dans les autres chants est également fabuleux, à l'exception de l'enlèvement fait à Madame Femor de la *Boucle de cheveux*,

veux, qui est une aventure un peu plus réelle que leur métamorphose. On le verra le mois prochain en rapportant ces Chants qui sont encore au nombre de quatre. Passons maintenant du badin aux matières sérieuses qui feront l'objet des articles suivans ; mais auparavant ne frustrons point le Lecteur de l'Enigme qu'on lui présente tous les mois. Le *Foin* est le mot de la dernière.

E N I G M E.

T'Amene avec moi la pâleur,
Le froid, les soucis & la crainte :
Quiconque a reçu mon atteinte
Ne vit plus que pour la douleur.

Quand j'ai flétri cette beauté,
Qui brilloit dans toutes les fêtes,
Elle ne fait plus de conquêtes
Qu'au profit de la chasteté.

Si j'enleve des agrémens :
On voit d'ailleurs que ma sagesse
Prend la place de sa foiblesse
Toujours compagne du Printems.

Qui me regarde avec effroi,
N'est pas d'accord avec lui-même,
Puisqu'il se fait un point suprême
De pouvoir venir jusqu'à moi.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **A**U commencement d'Octobre le differend de ces deux Cours étoit encore dans l'état que nous le laissâmes le mois passé. On en opinoit toujours pour une rupture, sur-tout en vûe des articles de satisfaction que demandoit celle de Madrid à S. M. Portugaise, & qui étoient: 1. Que Mr. de Belmonte, comme offenseur, soit puni conformément aux loix du Droit des Gens. 2. Que les Domestiques de l'Ambassadeur de S. M. Cath. soient incessamment remis en liberté. 3. Que le Roi de Portugal donne un dédommagement convenable pour les frais que le Roi Catholique a été obligé de faire. 4. Que la Flotte d'Angleterre soit incessamment renvoyée. 5. Que le Roi de Portugal satisfasse aux engagemens contractés lors de l'échange des Princesses des Asturies & du Brezil. 6. Que si Sa Majesté Portugaise n'accorde pas sans le moindre délai la satisfaction demandée, le Roi Catholique sera obligé de se faire justice lui-même, afin de contenter la Nation Espagnole qui ne cesse point de demander vengeance de l'injure que Mr. de Belmonte lui a faite.

Cette insinuation arrivée à Lisbonne, donna lieu à deux Conseils de guerre & à un Conseil Privé, en presence de S. M. Portugaise & de l'Infant Don Emanuel son frere, à l'issüe desquels un Courier fut dépêché à Madrid avec la déclaration, que la Cour de Lisbonne étoit prête à donner les mains aux mesures les plus propres pour moyennec

un accommodement, & que pour le faire, elle n'attendoit plus que le retour d'un Exprés du Nord. S. M. Porr. a déclaré en même - tems qu'elle avoit résolu de faire une revûe générale de ses Troupes, & d'avoir à cette occasion une entrevûe avec le Général Espagnol qui commande sur la frontiere.

On sçait que le Chevalier Jean Norris, Commandant la Flotte Angloise, s'est fort employé pour prévenir une rupture entre les deux Cours, & il a dépêché sur le même sujet un Exprés à Mr. Keene, Envoyé du Roi de la Grande-Bretagne à la Cour d'Espagne : Aussi les choses paroissent - elles depuis incliner vers un accommodement; car, selon tous les avis de Madrid & de Lisbonne, le Roi de Portugal accepta sur la fin d'Octobre la Médiation de la France, conjointement avec celle de l'Angleterre, pour une reconciliation avec le Roi Catholique; & les mêmes avis portent que S. M. Porr. songe d'autant plus sincèrement à voir revivre la bonne intelligence interrompue, qu'elle a donné ordre au Comte de Tarrouca, son Ambassadeur à Vienne, de cesser la négociation qu'il y avoit commencée, de prendre quelques Officiers Impériaux à son service.

II. Quoique l'Amiral Espagnol Don Pintado eut été chargé de mettre au plutôt à la voile avec la Flotille destinée pour Vera - Crux, il étoit encore à le faire le 25. Octobre, que cette Flotte y gardoit toujours la Rade de *Cadix*. Un Vaisseau des Carraques arriva alors dans le Port de cette Ville, ayant à bord 600. mille livres de Cacao, & l'on distribuoit dans le même - tems aux propriétaires des effets venus à bord d'un autre Vaisseau, arrivé de la *Vera - Crux*, moyennant un indulg. de 12. pour cent.

des Princes &c. Decemb. 1735. 407

III. La Flotte du Brezil, ou de *Rio-de-Janeiro* entra dans le Port de Lisbonne le 22. de Septembre, composée de 13. Vaisseaux. Elle avoit sur son bord plusieurs Marchands prisonniers accusés d'avoir envoyé une grande quantité d'or & de diamans du Brezil, sans les avoir enrégistrés.

Voici en quoi consiste la cargaison. Pour le compte du Roi 5801. marcs d'or en barres, 305. d'or en poudre, 94. marcs d'or monoyé, 89. carats & trois quarts de diamans: Et pour le compte des particuliers, 4964. marcs d'or en barres, 52. marcs d'or travaillé, 1438. marcs d'or monoyé, 2686. marcs d'argent, & 2644. octaves de diamans. Il y avoit outre cela 1099. caisses de Sucre, 305. demi caisses; 387. caisses de Sucre en pains, 2716. cuirs préparés, 19526. cuirs de Buenos-Ayres, 748. Dents d'Elefants, 152. poutres, 39. douzaines de planches de bois jaune, 140. douzaines ordinaires, 1358. quintaux de bois Jacapanda, 122. balots de Baleines, & 182. Negres. Cette Flotte auroit été beaucoup plus riche sans la faisie des Marchands ici mentionnés qui sont au nombre de 67. des plus riches du Brezil, & qui avoient établi secretement une Monoye. Les effets dont elle étoit chargée payeront à S. M. Portugaise un Indult de deux pour cent, selon une Déclaration, pour dédommager ce Monarque des grandes dépenses qu'il a faites depuis la mésintelligence survenuë avec la Cour de Madrid. On s'attend que ce Monarque mettra un pareil Indult sur les effets de la Flotte de la Baye de *Tous les Saints* qui est aussi arrivée le 12. Octobre sur le Tage consistant en 19. Vaisseaux Marchands, deux de guerre & un de Goa. Sa charge est entr'autres de 14000. caisses de Sucre, 8200. rouleaux de Tabac, quan-

D d 2 . . . tité

tiré d'or & d'argent, tant monoyé que non monoyé, & de cuits préparés. On ne sçait pas la quantité de diamans que cette Flotte a apportés, mais on débite qu'elle n'est pas si considerable qu'on l'avoit cru.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en I T A L I E , depuis le mois dernier.

I. **T**OUT ce que les Alliés ont mis en œuvre depuis le commencement de la Campagne pour foudroyer Mantouë, est superflu. Ce Siège est à present une affaire reculée au Printems prochain, ou plutôt une affaire tout-à-fait rompuë. La guerte continuant, cette Place, dit-on, se rendra d'elle même, parce que le Blocus en subsistera. Cette opinion flatteuse est fortifiée par l'impossibilité où l'on croit les Impériaux de venir à son secours. L'Artillerie Espagnole & les munitions continuerent cependant d'arriver dans le Mantouëan jusqu'à la mi-Octobre, qu'on jugea à propos de leur faire rebrousser chemin. Elles sont retournées à Livourne, d'où la plus grande partie en étoit venuë. C'est, selon quelques-uns, la saison trop avancée qui en est le sujet; selon d'autres, les esperances dont on vient de parler, de voir tomber Mantouë, sans coup férir, sous le pouvoir des Alliés: C'est le repos nécessaire aux Troupes pour les délasser de leurs fatigues, qu'un Siège de cette nature ne feroit qu'augmenter, qui est aussi cause d'une résolution si subite; d'une résolution capable de jeter dans l'étonnement, si l'on ne sçavoit

ſçavoit mieux que tout cela ce qui l'a vrayment occasionnée. Un fondement tout d'un coup posé par les deux principales Puissances en guerre, pour en venir à une Pacification, dont les préliminaires sont rapportés dans la suite, est, ce semble, ce qui doit l'emporter sur tous ces Sujets; puisque les Généraux des Alliés permettent avec assez de liberté, l'entrée du bois, du vin, & de diverses autres denrées dans Mantouë.

C'est aux instances des Puissances médiatrices qu'on veut que ce Siege soit différé, & que la France en y donnant les mains, prétend donner une nouvelle preuve de son désir sincère pour la Paix; car cette entreprise auroit pû être regardée comme une rupture des négociations. Mr. de Wurtemberg qui commande dans Mantouë, n'a pas laissé, il y a quelque-tems, de faire une sortie, & de tomber sur un quartier Espagnol de 300. hommes, dont il y en a eu une centaine de tué, & 82. prisonniers.

Mais pour ne rien laisser désirer d'un Recueil qui doit exposer les faits, nous allons continuer le récit des mouvemens de l'Armée Alliée, jusqu'au commencement de Novembre, sans rien omettre non plus de ce qui se presente de celle de l'Empereur.

II. Cette dernière faisoit sur la fin d'Octobre toutes les dispositions pour se remettre en Campagne; l'autre au contraire, pour entrer en quartiers d'hiver. Voici ce qui en est.

Il n'y a que 18. Bataillons & 23. Escadrons de Troupes Françoises qui passerent l'Adige le 3. Octobre sous les ordres du Marquis de Savine; ils sont allés camper à St. Boniface & Monteforte dans le Vicentin, Province de l'Etat de Venise, où elles subsistent plus commodément qu'ailleurs. Le

Marquis de las Minas a aussi passé la même Rivière avec dix Bataillons d'Espagnols & 32. Escadrons, & s'est posté à Montechio; ainsi, il y avoit alors 28. Bataillons, & 55. Escadrons dans le Vicentin, Pays gras & abondant en toute sorte de vivres & de fourages.

III. La nuit du 1. au 2. quatre cens Hussars Impériaux étoient venus attaquer un Pont que le Maréchal de Noailles avoit fait construire sur l'Adige à St. Michel de Verone. Le Capitaine François qui commandoit à la tête de ce Pont avec 50. hommes, sur un faux avis que les Impériaux étoient au nombre de 4000., se retira d'abord, quoiqu'il eut ordre de se défendre. Les Hussars ne perdirent point de tems, brulerent quelques Bateaux, dont un des plus grands étoit rempli d'artirails & de cordages; ils en endommagerent quatre autres, & mirent le feu au Village de Saint Michel, n'ayant pas eu le tems de faire plus de dégats, à cause des Troupes qu'on fit marcher contr'eux. Le Pont fut rétabli le lendemain.

IV. Mr. de Savines, Lieutenant-Général, étoit alors campé avec dix Bataillons à Rivoli; il y en avoit quatre de ces Fusiliers de montagnes, ou Miquelets, dont nous avons parlé le mois passé, mais qui n'ont jusqu'ici rien fait remarquer de leur capacité. Les Impériaux, cependant, pour s'opposer avec succès à cette nouvelle espèce de Soldats, ont fait faire pour les Chasseurs du Titol, un grand nombre de chaussures propres à grimper sur les montagnes.

V. On ne comptoit point le 9. que le reste de la Campagne se seroit passé sans entreprise d'importance, comme le tems nous le fait voir; parce qu'un Corps de 12. à 15. mille Impériaux s'étoit avancé dans le Vicentin du côté de Schio; sous le

le commandement du Général de Hohenembs. Sur cette nouvelle peu attendüe, le Maréchal de Noailles qui campoit alors à Rivoli, passa l'Adige avec la Brigade de Picardie, & le Regiment de la Reine, Dragons ; en même-tems il envoya ordre au Camp de Gussolengo d'en détacher deux autres Brigades d'Infanterie, & deux Régimens de Dragons pour le venir joindre ; ce qui s'est exécuté sous les ordres du Marquis de Maillebois, qui, comme le Maréchal, a joint le Camp de St. Boniface, augmenté par là jusqu'à 30. Bataillons & 40. Escadrons de seules Troupes Françoises.

Le Maréchal fit d'abord quelques dispositions pour s'avancer vers les Impériaux ; mais dans le tems qu'il s'y préparoit tout de bon, ceux-ci se retirèrent derriere la Riviere de Brenta, passerent dans le Bassanois, & camperent près de Citadella, attendans quelques Bataillons d'Infanterie qui sont venus les joindre.

On sçait que ce Corps d'Impériaux ne s'est porté de ce côté-là qu'afin de faciliter la jonction de beaucoup de Troupes qui leur viennent de l'Istrie & de la Morlachie : Le Baron de Wachtendonck a même poussé outre, afin d'aller à leur rencontre. Quoiqu'il en soit, ce mouvement des Impériaux du côté du Vicentin, a beaucoup fatigué les François & les Espagnols, qui sont d'ailleurs fort impatiens d'aller prendre des quartiers d'hyver, à cause du froid qu'il fait dans ce Pays, les montagnes étant déjà toutes couvertes de neige ; Et si ce tems continuë, comme la saison l'annonce, les uns & les autres ne manqueront pas de repasser incessamment l'Adige pour le cantonner en deçà de cette Riviere. C'est-là, ce semble, au lieu de pénétrer dans le Trentin, le mouvement qu'ils feront encore cette Campagne, pour n'être pas exposés pendant l'hyver

aux surprises des Impériaux, puisque la répartition de leurs quartiers d'hiver est déjà réglée le long de l'Adige ; qu'entr'autres le Comte de Lautrec aura dans son Département treize Bataillons, qui seront postés depuis la montagne de la Ferrate jusqu'à Rivoli ; que la plûpart de la Cavalerie Françoisse ira hiverner dans le Modenois ; & les Savoyards, qui n'ont pas fait de moindres mouvemens que les François & les Espagnols, se rendront dans le Bressan & le Cremonois, le Roi de Sardaigne, qui est parti de l'Armée pour retourner à Turin, ayant ainsi réglé les quartiers pour ses Troupes avant son départ. Ce Prince n'est pas encore reconnu dans toutes les formes, Duc de Milan, par la France ; & les affaires générales qui commencent à changer de face, pourront, peut-être, aussi faire changer quelque chose à son égard.

VI. L'Armée Impériale, que le Prince de Saxe-Hildbourghaufen est venu réjoindre, faisoit alors de son côté de grands mouvemens dans le Tirol. Les renforts continuoient d'y arriver. Les Hussars qui y sont toujours en courses, tenoient aussi les Alliés nuit & jour en haleine. Mr. de Kevenhuller continuë de commander cette Armée en chef ; il a reçu des Commissaires de la part de la République de Venise pour lui offrir des vivres sur le même pied que cette République se trouve obligée d'en livrer à l'Armée des trois Couronnes. On croyoit que Mr. de Kevenhuller auroit fait abandonner les postes qu'il a jusqu'à - present conservés au bas de la montagne de la Ferrate, & sur le haut du Mont Baldo, à cause des difficultés qu'il rencontroit à y faire venir des vivres ; mais on s'est trompé ; ses Troupes occupent toujours ces deux Postes, & il y a même dix Bataillons dans le
dernier.

dernier. Cependant la Campagne en Lombardie est censée comme finie. Il n'y a rien eu de l'action mentionnée le mois passé au bas de la page 268.

VII. *Molene.* Déjà un corps de Cavalerie Française est venu prendre les quartiers d'hiver en cette Ville. On y souhaite d'autant plus que les nouvelles d'une Paix soient suivies, du bonheur qu'elles annoncent, que cet Etat se verroit par là délivré des contributions qu'il doit fournir pour l'entretien des Troupes étrangères. Entre tems il se voit encore chargé d'une Capitation générale, par un Edit, suivant lequel les personnes nobles des deux sexes doivent payer chacune 8. livres, les Négocians 7. livres, les Bourgeois aisés six livres, les Artisans trois livres, & les Ouvriers, Domestiques &c. une livre.

On voit ici un détail de la prise que les Espagnols ont faite, & dont nous fimes mention le mois passé, page 335. Elle est estimée un million de livres de France. Si le détail en est bien juste, voici en quoi elle consiste. Ils ont pris, sçavoir, à *Loredo* deux tonnes de plomb, & 3800. tonnes de farine & de grains; à *Laurao*, quatre Chambres & une Sallebasse pleines d'avoine, dans la maison d'un particulier: dans celle d'un autre, quinze Chambres & une Sallebasse aussi pleines d'avoine; ailleurs, quatre Chambres pleines de toutes sortes de grains; & dans un autre endroit, encore dix grandes Chambres remplies d'orge & d'avoine. Outre cela, ils ont pris deux grandes Barques, l'une chargée de plomb, & l'autre de toutes sortes de grains & de farines.

VIII. *Genes.* De fréquentes conférences du Conseil roulent sur les affaires de *Corse*; il s'assemble tous les jours, & le Sénat a fait publier une Ordonnance qui condamne à une amende de cinq écus
d'or

d'oſ les Gentilshommes, qui ayant droit d'aſſiſter au Conſeil, s'en abſenteront ſans une cauſe légitime. Une ſuſpenſion d'armes de ſix ſemaines conclué par Mr. Pinelli Commiſſaire - Général de la République dans cette Ile, avec les Rebelles, & qu'on voudroit ne point ratifier, eſt le ſujet de toutes ces délibérations. Il n'y a pourtant encore rien de décidé là - deſſus, & il y a aſarence qu'on laiſſera écouler le tems de la durée de ladite ſuſpenſion d'armes, ſans rien conclure. En attendant on a pris la réſolution de rappeler Mr. Pinelli qui a fait propoſer & conclure cet Armiftice, pour retirer des mains des mécontents, ſon fils qui a été fait priſonnier avec cinq ou ſix cens hommes dans une ſortie qu'il fit au commencement d'Octobre pour les aller attaquer. Cette ſuſpenſion d'armes eſt miſe à profit par les rebelles, car ils font la récolte des vins & des huiles, & ſe pourvoyent de plomb, de poudre &c. C'eſt Mr. Laurent Impériali, & Mr. Jean-Baptiſte Rivarola. que le Gouvernement a nommés pour paſſer en Côte, en qualité de Commiſſaires de la République, à la place de Mr. Pinelli qui eſt rappelé. Il y a eu de très - grands débats au Conſeil, avant que de convenir de la nomination de ces nouveaux Commiſſaires; Mais enfin les amis de ces derniers l'ont emporté, auſſi ſont-ils fort eſtimés, & l'on veut par conſequent ſe flatter que leur bonne conduite en effectuera davantage que celle des autres Commiſſaires qu'on a juſqu'ici envoyé dans cette Ile, & qu'elle ramènera les Inſulaires à l'obéiſſance.

IX. *Rome.* Le Cardinal Coſcia ayant ſatisfait aux conditions qui lui avoient été impoſées par le Pape d'aller prendre les bains de St. Caſciano en Toſcane, ſortit le 3. Octobre du Château St. Ange, & partit le même jour avec deux Chaiſes. On ne

dout

doute pas que S. S. ne lui accorde dans peu la liberté entière. L'Evêque de Targa son frere est aussi sorti du Château St. Ange, & s'est retiré au Couvent de St. François de Paule qui lui a été assigné pour le lieu de son exil.

Le Cardinal Ciofuegos reçut le jour précédent un Exprés de Vienne avec son rappel, & ordre de confirmer le Comte de Harrach, Auditeur de la Rote, dans la fonction de Ministre de S. M. Imp. jusqu'à l'arrivée du Comte de Plettenberg qui doit venir ici en qualité d'Ambassadeur de ce Monarque. Là-dessus Mr. de Harrach a présenté au Pape ses Lettres de créance.

Clement XII. avoit jugé à propos d'ériger l'Evêché de Ferrare en Archevêché, afin d'éviter toute dispute de juridiction entre ce Diocèse & l'Archevêché de Ravenne; cependant le Vicaire-Général de Ravenne n'ayant pas jugé à propos de se conformer à l'intention de S. S., a fait emprisonner un Prêtre du Diocèse de Ferrare, qu'il prétend toujours être sous sa juridiction. Le Vicaire-Général de Ferrare a là-dessus excommunié celui de Ravenne, & ces deux Vicaires-Généraux ont été cités de comparoître devant Sa Sainteté, pour lui rendre compte de leur conduite. Cette affaire pourra bien avoir quelque suite.

X. *Naples.* Il est certain que l'Infant Don Carlos avoit formé le dessein d'aller en Lombardie : Les préparatifs pour ce voyage étoient déjà prêts. Mais comme S. A. R. avoit principalement en vûe d'assister au Siège de Mantoue, & que ce Siège n'aura pas lieu cette année, ni peut-être l'année prochaine; il n'est plus question de son départ.

Par ordre de la Cour on fait un amas considérable de toutes sortes de provisions & munitions de guerre à Pescara & Ports voisins, sans

que

que jusqu'à présent on puisse pénétrer le véritable motif; & quoiqu'on publie qu'une expédition sur les côtes d'Istrie les occasionnent, il y a néanmoins lieu d'en douter, tant à cause que la saison est trop avancée pour pouvoir attendre le succès d'une pareille entreprise, qu'à cause que les affaires générales inclinent du côté d'un armistice, dans lequel les Espagnols seront naturellement compris.

Le Duc de Parere leve un nouveau Regiment dont il a été fait Colonel: Quelques autres Seigneurs du Royaume en font de même. Les levées ordinaires se continuent aussi avec assez de facilité; mais on remarque que quantité de Soldats déserterent peu après avoir pris service. Pour obvier à cet inconvénient, on a publié un Placard qui défend à tous les Habitans du Royaume, de quelque condition qu'ils puissent être, & même aux Religieux, de recevoir ou de donner azile à aucun déserteur, sous peine de punition arbitraire.

On parle beaucoup d'un nouveau Règlement arrivé d'Espagne, concernant la forme du Gouvernement de ce Royaume & de celui de Sicile. Suivant ce Règlement, le Royaume de Naples doit être partagé en quatre Gouvernemens généraux, & celui de Sicile en trois. Mais il y a apparence que ce nouveau Règlement rencontrera beaucoup d'obstacles.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **U**N événement aussi heureux que surprenant vient tout d'un coup dissiper les projets que le monde se persuadoit être formés pour la continuation des opérations militaires, & par conséquent de la misère des peuples; car dans le tems que les Ecrivains sur les matieres du tems pre-
paroiēt la plume à l'annonce & au récit d'une ou de plusieurs actions, qu'un prélude arrivé le 20. Octobre dernier sur la Moselle paroissoit rendre inévitables, ils ne sont, ou ne doivent être occupés aujourd'hui qu'à publier la cessation des hostilités, qu'une saison avancée commençoit à la vérité de rendre naturelle; mais que les Potentats qui se rapprochent de l'union, rendrons vraisemblablement permanente & solide.

C'est un bien qui n'est dû ni aux menées ni aux intrigues. Les déclarations du Roi aux Etats Généraux des Provinces-Unies, pris pour Médiateurs en partie, afin de trouver les expédiens d'un accommodement futur, leurs réponses, les répliques de la France; les conférences secrètes de Ministres, les résultats des Assemblées des Chefs de la République tenuës à la Haye, où étoit le centre de la Politique pendant la crise des affaires générales: Tout cela n'a rien qui influë sur le bonheur attendu du retour de la tranquillité & de la Paix.

Les Puissances qui en sont venuës à se brouil-
ler

let , & à entamer la guerre sans que la Hollande eut agi proprement ni pour, ni contre, montent aujourd'hui que sans la participation ni l'intervention de cette République, & à son grand étonnement, elles ont scû aussi renouer les liens que leur méintelligence avoit dissous ; & cela avec ce secret, que le tout s'est passé & conclu à Vienne ; sans que le Ministre Hollandois en cette Cour-là, en eut la moindre connoissance, & sans que le Ministère entier de la République pût en avoir quelque soupçon ; bien loin de se l'imaginer. Nous verrons ci-après dans l'Article d'Hollande ce qui a prévenu les Etats Généraux, & ce qui les a tenus dans l'opinion que rien ne se concluroit par la France sans leur scû ni aveu ; voyons cependant ce qui nous a induit au discours que nous venons de tenir : C'est ce qui suit, & qui est tel qu'on nous l'a remis.

Précis des Préliminaires réglés entre Sa Majesté Impériale & Catholique, & la Cour de France.

„ LA France garantira la Sanction - Pra-
 „ gmatique, & ne s'opposera pas aux ar-
 „ rangemens qu'il plaira faire à l'Empereur tou-
 „ chant le mariage & établissement des Serenissi-
 „ mes Archiduchesses.

„ Elle s'engage de plus d'évacuer le Milanéz
 „ à S. M. Imp. & de lui faire avoir les Duchés
 „ de Parme & de Plaisance ; à la réserve néanmoins
 „ moins que le Roi de Sardaigne ait le Vigevanois
 „ & le Novarrois des Princes du Milanéz.

„ La France rendra de même toute les Con-
 „ quêtes faites sur l'Empire, & promet de reti-
 „ rer ses Troupes aussi bien de l'Italie que de
 „ l'Empire.

„ Le Duc de Lorraine cèdera dès-à-présent
 „ le

„ Duché de Bar à la France, qui en laissera la jouis-
„ sance pendant sa vie au Roi STANISLAS, qui sera
„ reconnu ROI, de toutes les Puissances, & retro-
„ cèdera ses droits au Roi Auguste, que la France
„ reconnoitra alors Roi de Pologne légitime-
„ ment élu. Ledit Duché de Bar sera réuni
„ après la mort du Roi STANISLAS aux Domaines de
„ de la Couronne, ainsi que tout le Duché de
„ Lorraine après la mort du Grand Duc de Tos-
„ cane, S. A. R. de Lorraine n'étant obligée de
„ se démettre de ses Etats en faveur de la France,
„ (excepté le Duché de Bar, qui lui sera cédé
„ dès-à-présent) avant qu'elle ne soit parvenue
„ à la pleine jouissance des Etats du Grand Duc,
„ qui lui ont été stipulés pour équivalent de ce
„ qu'elle cède à la France. On mettra en atten-
„ dant des Garnisons Impériales dans toutes les
„ Places de la Toscane, pour assurer la future
„ succession de son Altesse Royale.

„ La France s'engage d'induire l'Espagne &
„ la Sardaigne à accepter cette Paix, &
„ de remplir, en cas de refus, les engage-
„ mens prescrits pour la Garantie dont elle vient
„ de se charger.

„ L'armistice sera publié dès la signature &
„ ratification des préliminaires, qu'on promet
„ de délivrer au plûtard au bout de quatre se-
„ maines.

„ L'Infant Don-Carlos sera reconnu Roi &
„ paisible possesseur des deux Siciles, à charge
„ de renoncer aux Etats de Toscane, Parme
„ & Plaisance.

„ On établira & reglera un Congrès dans une
„ Ville du Royaume de France, pour discuter
„ le reste des difficultés qui pourroient faire re-
„ maître la guerre en Europe, dont la durée
„ n'est

» n'est fixée qu'à six mois.
 » L'exécution de ce qui vient d'être stipulé
 » dans les préliminaires, n'en sera pas retardée,
 » & les délais que les chicanes d'un Congrès
 » font ordinairement naître, n'auront aucune
 » influence sur la bonne foi avec laquelle
 » la France s'engage à remettre, même avant
 » le Printems, Sa Maj. Imp. dans la possession
 » des Etats, dont les préliminaires lui assurent
 » le droit incontestable.

Quoique cette pièce nous soit remise de très-bon endroit, nous ne prétendons cependant pas en garantir l'authenticité, bien moins encore le bruit qui court, que le Roi, s'est chargé de faire rendre Gibraltar & Port-Mahon à l'Espagne, & les Places de la Barrière à l'Empereur. Néanmoins il est très-certain que les hostilités ont cessé de tous côtés, en vertu d'une Convention signée à Vienne entre un Négociateur qu'on y a envoyé, & les Ministres de S. M. Imp.: Que cette Convention est ratifiée de part & d'autre: Qu'on l'a notifiée aux Habitans de la Ville de Paris qui en ont témoigné une joye inexprimable par toutes sortes de réjouissances publiques; Et que le Roi nommera dans peu les Plénipotentiaires qui doivent assister au Congrès, qui, dit-on, au lieu de se tenir dans une Ville du Royaume, comme il est porté dans la pièce ci-dessus, pourra bien être fixé à Aix-la-Chapelle. Voilà la nouvelle face que nous montrent subitement les affaires générales, & le peu de suite qu'ont par conséquent les nouvelles d'un Journal à l'autre. Nous n'aurons, peut-être, dans le cours de cet hiver qu'à parler des manœuvres pacifiques qui seront mises sur le tapis. *Falle*
 le

le Ciel , pour le bien de la Chrétienté en particulier & le repos de l'Europe en général, qu'une Paix durable en soit le couronnement. Entre-tems , & comme une bonne marque , les actions de la Compagnie des Indes ont monté considerablement : Elles se couchoient à la date de nos derniers avis , à 1870. livres, de 1600. qu'elles étoient ; & l'on compte les voir incessamment à 2000.

II. Par une Ordonnance du Roi du 24. Septembre dernier S. M. regle le nombre des Officiers d'Infanterie & de Milices qui auront congé pour aller en semestre ; de quelle maniere ils obtiendront leurs semestres en s'engageant de faire des recrüs ; & le tems que dureront leurs semestres , avec ordre d'être de retour à leurs Corps, au premier du mois d'Avril prochain au plûtard , &c. Une autre Ordonnance de même date , regle pareillement le nombre des Officiers de Cavalerie & de Dragons qui auront congé par semestre : Et par une troisième le Roi ordonne que dans le mois d'Octobre , il sera envoyé par le Secretaire d'Etat , ayant le Département de la Guerre , aux Intendans des Provinces , des états des miliciens qui manqueront dans les Regimens & Bataillons de Milices , sur lesquels il sera par eux procedé à la répartition sur les Paroisses en dépendans , du nombre d'hommes necessaires pour remettre lesdits Regimens , ou Bataillons , complets de 600. hommes , & à ce que dans le mois de Fevrier prochain au plûtard ils soient assemblés & équipés. Une quatième Ordonnance du Roi fait un reglement nouveau pour le payement général de ses Troupes tant Infanterie que Cavalerie.

III. Le Roi a donné la grande Croix de l'Ordre Militaire de St. Louis au Marquis de Bonas

Goudin , Lieutenant Général actuellement en Italie , une Commanderie du même Ordre à Mr. de Vernassal , aussi Lieutenant - Général de ses Armées ; & au Duc de Bethune - Charost , le Regiment de la Couronne vacant par la mort du Marquis de Charost son fils aîné décédé à Treves d'une blessure qu'il reçut à la petite action de Clausen , dont nous fîmes mention à la fin de notre dernier Journal. C'est afin de disposer de ce Regiment en faveur de l'un des deux fils qui restent au Duc de Bethune , que S. M. le lui a conféré. Elle a accordé aussi le Gouvernement de St. Omer au Comte de Beüil , Lieutenant - Général de ses Armées , & la place de Directeur - Général de l'Infanterie , au Comte de Grammont , Maréchal de Camp.

IV. La Duchesse de Boufflers , Dame d'Honneur de la Reine , ayant demandé à se demettre de cette Place , l'a obtenu avec une pension de 12000. livres. Le Roi a nommé la Duchesse de Luines pour lui succéder ; & le 30. Octobre cette Dame prêta serment de fidélité entre les mains de la Reine pour sa Charge.

V. On a dépêché un Exprés en Italie afin d'y porter les ordres pour suspendre tous Actes d'hostilité , comme ils le sont sur le Rhin & sur la Moselle , d'où Mrs. les Princes sont tous revenus à la Cour. On y attend également les autres Seigneurs qui ont servi pendant la Campagne à l'Armée du Maréchal de Coigni.

V. On apprend du Port de l'Orient , qu'un si grand nombre d'étrangers de diverses nations se sont trouvés cette année à la vente des marchandises de la Compagnie des Indes , qu'elle a monté jusqu'à près de 30. millions , & que ces marchandises s'y sont vendues plus chères que les années

des Princes &c. Decemb. 1735. 423
mées précédentes , à l'exception du Caffé , à
cause de la grande quantité qu'on en a apporté.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considé-
rable en ALLEMAGNE , dé-
puis le mois dernier.*

I. **V**ienne. Ce fut le 3. Octobre que les Pré-
liminaires d'une Paix entre S. M. Imp. &
la Couronne de France, ont été signés ici, tels
que nous les avons donnés, ou à peu près sem-
blables. La ratification en est depuis arrivée. Mr.
de la Beaume, Commis du Garde des Sceaux de
France, & qui doit avoir pris le nom de Brancas,
est, dit-on, le Négociateur habile qui est par-
venu avec les Ministres de l'Empereur à convenir
des articles qu'ils contiennent. Il les a portés à
Versailles, d'où on le croit revenu, & qu'il tra-
veille en secret avec les mêmes Ministres, à des
arrangemens qui avanceront considérablement la
tenue d'un Congrès, & leveront les difficultés qui
pourroient en traverser le succès. Déjà cinq Sei-
gneurs sont sur les rangs pour être nommés Mi-
nistres Plénipotentiaires de S. M. I. à ce futur
Congrès; ce sont les Comtes de Sinzendorf, de
Königsegg, de Kuffstein, de Hartig, & d'Esfons-
seca.

Cependant huit Régimens de Cavalerie ont
ordre de se rendre dans le Tirol, 21. Bataillons
qui sont en Hongrie doivent les suivre, 4000.
hommes actuellement à Trieste, ont aussi ordre de
s'avancer vers la même Province, & de se joindre
en passant à la Milice d'Istrie, & de la Basse-Au-

triche. Par ces dispositions il paroît que la Cour veut tenter à quel prix que ce soit le secours de Mantouë, si, contre toute attente la Paix ne se fait point cet hiver. Mais à en juger par les apparences, elle est prochaine, & par conséquent ces ordres pourront bien être revoqués. Quoiqu'il en soit, les Etats de Bohême, de Moravie & de Silesie doivent fournir 25000. hommes de recrues pour les Troupes Impériales, S. M. voulant que ses Régimens, dont plusieurs sont délabrés, soient tous complets : Et par d'autres mesures de ce Monarque, il y a presentement en caisse dix millions 500. mille florins prêts à tout besoin.

II. Le 14. le Prince de Saxe-Hildbourghausen, que nous avons dit plus haut être arrivé à l'Armée du Tirol, partit de cette Capitale pour s'y rendre par la Croatie, d'où il a amené avec lui des Troupes qu'on avoit levées au nombre de 3000. hommes. L'Empereur lui avoit conféré avant son départ le Gouvernement de *Comorre* en Hongrie qui vaut 60. mille florins par an, moyennant qu'il donne au Prince de Hesse-Darmstat, ci-devant Gouverneur de Mantouë, une pension de 4000. florins, & qu'il lui cede en même-tems une pension de pareille somme qu'il tire de la Cour. Le Comte de Salabourg, Commissaire Général des guerres, est aussi parti pour l'Armée du Tirol, avec une somme considérable, & chargé d'y établir des Magazins suffisans. Voilà dans le tems des grands bruits d'une Paix les précautions que cette Cour juge être encore nécessaires.

III. Le 16. S. A. S. le Prince Eugene de Savoye revint au contraire à Vienne de l'Armée du Rhin avec les Comtes de Philippi, de la Lippe & autres Généraux. Elle alla d'abord saluer l'Empereur, qui la reçut d'une maniere également tendre & gracieuse,

des Princes &c. Decemb. 1735. 425

ieuse. Diverses conférences sur la conjoncture des affaires se sont renuës depuis chez ce Prince.

IV. S. Maj. Imp. déclara le 4. Novembre le Comte de Kônigsegg, Grand Maître de la Maison de l'Imperatrice Regnante, en conservant son Emploi de Vice-Président du Conseil de guerre. La Charge de Grand Maréchal de la Cour fut donnée le même jour au Prince d'Aversperg. Le Baron d'Ogilvi, Commandant Général de Bohême, a été fait Général d'Artillerie, & le Colonel Dessoffi, Major-Général.

V. On a conduit à Vienne, & mis dans une prison étroite un Conseiller du Cabinet & Secrétaire du Duc Charles-Leopold de Mecklembourg. Il est accusé d'être la principale cause des troubles de ce Duché, qui subsistent encore, pour s'être opposé à l'exécution des Mandemens de l'Empereur.

VI. Ce qu'on apprend de la Cour de Bavière, dont les démarches rendent toujours celle de Vienne attentive, c'est que l'Électeur a ordonné la levée de trois Régimens de Cavalerie, pour remplacer les 2200. hommes qu'il fournit à l'Armée de l'Empire pour son contingent. Ce qui se passe sur les frontières de Perse n'intéresse pas moins la Cour, voici le peu qu'on en sçait par la voye de Constantinople : “ Thamas-Kouly-Kan, ce
„ fleau du Croissant, persiste dans la résolution
„ de ne point faire la paix, à moins qu'on ne lui
„ restituë toutes les conquêtes que la Porte a
„ faites sur les Persans. Après avoir laissé bonne
„ garnison dans Tiflis dont il s'est emparé, &
„ rétabli les Princes de Georgie dans les Provin-
„ ces dont les Turcs les avoient dépoüillés, il s'est
„ avancé du côté d'Erivan, & a mis à feu & à
„ sang tous les environs du côté de la Turquie,

„ afin d'empêcher les ennemis de venir au secours
 „ de cette importante Place. „ Par la même voye
 l'on apprend aussi, que la Porte a insinué à quel-
 ques Ministres étrangers, qu'elle étoit disposée à
 conclure un Traité de commerce avec les Royau-
 mes de Naples & de Sicile : Qu'Ismaël, Bacha de
 Babylone, & appelé à la Charge du Grand Vizir,
 étoit arrivé à Constantinople, où il a fait son en-
 trée publique avec magnificence, & aux acclama-
 tions du peuple, qui se promet un changement
 favorable dans les affaires de l'Empire Ottoman,
 sous la direction de ce premier Ministre qui y est
 généralement estimé.

Les autres Cours de l'Allemagne ne nous four-
 nissent rien de remarquable, nous allons conduire
 nos Lecteurs aux Armées de la Moselle, & leur
 montrer les derniers mouvemens de l'une & de
 l'autre, qu'une suspension d'armes vient heureuse-
 ment de terminer.

VII. Les Généraux de celle de France avoient
 cru que le Camp d'Oggersheim sur le Rhin se-
 roit le dernier de cette année : En effet, toutes
 leurs dispositions étoient faites pour marcher à
 Spire où ils devoient se rendre le 12. Octobre,
 afin de séparer ensuite l'Armée, & l'envoyer dans
 des quartiers de cantonnemens. Mais le 10. au soir
 les affaires avoient changé de face, l'Armée qui
 étoit restée sous les ordres du Comte de Coigni, reçut
 ordre de décamper le lendemain, qu'elle alla à
 Neustad, de là à Kayerslautern, ensuite à Wandel,
 ayant fait de longues marches, par lesquelles elle
 souffrit outre la fatigue, le manquement de tou-
 tes provisions, les chemins étant très-mauvais,
 remplis de Forêts, & le Pays qu'il a fallu traverser,
 presque désert. Un pain de munition s'est vendu
 alors 24. sols, & le reste à proportion, jusqu'à ce
 que

que les caissons ayent pû joindre l'Armée. Enfin le 19. elle arriva sur la Moselle, passa d'abord entre Riviere, & vint joindre celle du Comte de Belleisle, de sorte que ces deux Corps ne formoient plus qu'une Armée. Le Marechal avec Mrs. les Princes étoient arrivés la veille à Treves, & allerent d'abord au quartier de Mr. de Belleisle à St. Maximin, où ils souperent.

VIII. Le même jour 18. Octobre, l'Armée de l'Empereur, que nous dûmes aussi le mois passé arrivée sur la Moselle sous les ordres du Général de Seckendorff, vint camper près de Muhlen sur les bords de cette Riviere, que le Comte de Seckendorff passa afin d'aller reconnoître les environs de *Clausen*. Le 19. la Cavalerie de l'aîle droite de cette Armée passa aussi la Riviere près de Lieser, & s'avança jusqu'à Clausen, commandée par le Prince Ferdinand de Baviere. Un gros d'Infanterie Impériale, qui avoit défilé sur le Pont près de Cus, prit la même route, dans le tems que le Comte de Seckendorff alloit reconnoître le Salm & ses bords. Sur le soir, les François informés de sa marche passerent aussi la Moselle près de Treves, & s'avancerent avec toutes leurs forces pour lui empêcher de passer outre. Le lendemain deux heures avant le jour, le Prince George de Hesse-Cassel, avec le reste de l'Infanterie Impériale, & le Baron de Sehr avec la Cavalerie de l'aîle gauche, passerent également la Moselle, & continuèrent leur marche en diligence pour se rendre à Clausen. Le Corps commandé par le Général Mörner qui étoit encore alors à Haag, se remit en marche, & vint occuper le Camp de Muhlen. Voilà les principaux mouvemens qui ont précédé la petite action du 20. mentionnée à la fin de nos derniers mémoires, dont les circonstances méritent

néanmoins d'être mises au jour. En voici une relation au juste.

*Relation de
l'action de
Clausen.*

Pendant les mouvemens dont nous venons de parler, le Comte de Seekendoiff, accompagné du Prince Ferdinand, se porta sur les hauteurs de Hertzerode afin d'examiner les démarches des François qui avoient campé la nuit à Wiren. Ils étoient en pleine marche, & les Hussars Impériaux & Illyriens détachés pour les observer, ayant donné à onze heures sur leur avant-garde, en furent repoussés. Sur ces entrefaites, le Comte de Seekendoiff, s'apercevant du dessein que le Maréchal de Coigni avoit de l'attaquer, il détacha dix Compagnies de Grenadiers du côté de Rievenich, où la gauche de son Armée devoit s'appuyer, & fit occuper un Pont qui s'y trouvoit sur le Salm par une de ces Compagnies. En même-tems il y envoya 20. Escadrons de l'Aîle droite, & réitéra les ordres à l'Infanterie qui descendoit la montagne de Clausen, de hâter sa marche. Mais ces Escadrons, & l'Infanterie n'avoient pas encore joint, que la droite de l'Armée de France s'étant jettée dans le Village de Rievenich en - delà du Salm, attaqua la Compagnie de Grenadiers qui gardoit le Pont, l'obligea à repasser, & s'empara du Pont. Là-dessus le Prince de Waldeck fut détaché avec cinq Compagnies de Grenadiers du Regiment de Ligne, Dragons, & les Carabiniers de celui de Sehr, pour arrêter les François jusqu'à l'arrivée de l'Infanterie Impériale, qui joignit peu après, & fut à l'instant rangée en ordre de Bataille. Le Maréchal de Coigni avoit en attendant ordonné un mouvement qui sembloit porter son monde sur le centre des Impériaux. Ceux ci n'avoient encore alors que deux pieces de Canon à la main, qu'ils firent avancer, & s'en servirent avec succès; car les
Franç

des Princes &c. Decemb. 1735. 429

François s'arrêterent sans avancer ni reculer. Cette contenance donnant lieu de croire à Mr. de Seckendorff que, peut-être, ils en vouloient à son aîle droite, ce Général s'y porta; mais n'y ayant trouvé aucunes Troupes ennemies, il renforça la droite, & détacha six Compagnies de Grenadiers, sous les ordres du Général Dicmar, pour déloger les François du Pont de Rievenich, & trois Bataillons Danois & celui de Pomeranie, pour soutenir ces six Compagnies. Les François ne les attendirent pas, car aussi-tôt qu'ils virent qu'on les alloit attaquer, ils abandonnerent le Pont & le Village de Rievenich. Le Pont ayant été réparé, le Prince de Waldeck eut ordre de le passer avec six Compagnies de Grenadiers, le Bataillon de Pomeranie, 200. Chevaux & cent Hussars, afin d'aller prendre en flanc un gros d'Infanterie Française, qui s'étant posté vis-à-vis du centre de l'Armée Impériale, y essayoit le feu des six Canons chargés à Cartouche, dont la petite rélation de notre dernier Journal a fait mention. Quelques Escadrons Impériaux passerent en même-tems le Salm sur le Pont d'Esch, pour prendre aussi ce Corps en flanc de ce côté-là. Il consistoit en 2200. Grenadiers, outre 20. Bataillons qui se tenoient couchés derrière eux, & qui n'eurent pas plutôt apperçû les Hussars, qu'ils firent sur eux une décharge de toute leur Mousqueterie. Divers Bataillons de l'aîle gauche de Mr. de Seckendorff, quoique sans ordre, firent en même-tems feu, & tuerent quelques-uns de leurs propres Hussars; ce qui empêcha les Troupes commandées par le Prince de Waldeck de poursuivre l'Armée Française, qui après avoir fait sa décharge, se retira incontinent: D'ailleurs la nuit approchoit; & pour ce jour-là il fallut s'en tenir de part & d'autre à ce qui s'étoit passé;

passé; c'est-à-dire, les Troupes Impériales à leur avantage, & revenit en-deçà du Salm.

Ces Troupes restèrent néanmoins toute la nuit sous les armes; & fut l'apparence qu'il y avoit que le Maréchal de Coigni iroit les attaquer une seconde fois le lendemain, le Comte de Seckendorff donna ordre à quatre Bataillons sortis de Luxembourg avec le Regiment de Strum, Dragons, & qui n'étoient plus qu'à une lieue de son Camp, ainsi qu'au Corps du Général Mörner, de joindre incessamment; ce qui fut exécuté. En attendant son Armée fut rangée en ordre de Bataille, & des Troupes dont la gauche avoit été renforcée, furent renvoyées à la droite. Celle de France qui s'étoit retirée sur les hauteurs à une demi lieue du champ de Bataille, passa aussi la nuit sous les armes. Une heure avant le jour, on y battit la générale, & quand le jour parut l'Infanterie de cette Armée descendit la montagne sur trois colonnes, & s'avança jusqu'au Village de Salm vis-à-vis le centre des Impériaux, qui s'attendoient bien à voir suivre la Cavalerie. Mais sur les dix heures ils virent au contraire qu'elle défiloit vers Treves, & peu après, que l'Infanterie prit la même route. Tous les Hussars & mille Chevaux de la droite du Comte de Seckendorff furent détachés à leur poursuite; & le Général Diemar avec seize Compagnies de Grenadiers pour soutenir les Hussars. Mais la retraite des François se fit avec tant d'ordre, qu'on ne put presque les entamer. On leur fit seulement quelques prisonniers: Depuis le jour de la retraite des François jusqu'au lendemain 400. de leurs déserteurs sont arrivés à l'Armée Impériale.

Voilà

Voilà entr'autres récits, le plus pertinent qui m'a paru de l'affaire de Claufen, & de ce qui l'a précédé. On ne compte des Impériaux qu'environ 200. morts & blessés, avec deux Volontaires, Milord Primerose, & le Prince de Nassau, qui est mort de sa blessure. Mais c'est dans une escarmouche arrivée le 19. que ces derniers furent blessés. On met jusqu'à 500. hommes le nombre des morts de l'Armée de France, sans compter leurs blessés qui n'est pas moindre. Parmi les prisonniers est le jeune Wandal, & parmi les blessés le Duc de Luxembourg, Mr. de Marcieux, Maréchal de Camp, d'un coup de sabre, les Capitaines Balthazar & Corberon, & Mr. de Bethune-Charost, fils, qui est mort de sa blessure avec les deux Capitaines. Le Comte de Belleisle a eu une contusion à la poitrine de l'arçon de la selle de son Cheval qui s'est cabré sous lui. Les François ont laissé à leurs ennemis une grande quantité de fusils & de bagages que ceux-ci ont trouvés.

Revenons à la suite du Journal des deux Armées.

Le 22. Le Maréchal de Coigni retourna camper près de Treves, une partie de son monde en deçà, & l'autre au delà de la Moselle. Le 23. la Gendarmerie, & la plus grande partie de la Cavalerie se separerent de l'Armée pour la commodité du fourage qui étoit devenu très-rare en ces quartiers. La Gendarmerie alla à Consarbrück, & la Cavalerie fut distribuée en differens endroits sur la Sarre & sur la Moselle. Cinq Regimens d'Infanterie & 3. de Dragons resterent dans Treves. Le 24. il y eut une petite rencontre entre un parti d'Impériaux & la Compagnie franche
de

de Mr. de la Croix, où celle-ci eut quelque avantage. Le 26. la Compagnie de Mr. de Kleinholtz amena aussi divers prisonniers au Camp des François alors en trois différentes positions, entourées de grands abatis d'arbres.

Jusques-là le Général de Seckendorff resta aux environs de Clausen, où il reçut beaucoup de Troupes qu'il attendoit : Il marcha le 27. en avant, campa sa gauche au village de Schweig, sa droite à Wiren, & son quartier à Biconk. Mais il n'y logea point, ayant poursuivi les François vers une Forge qu'on nomme la *Quinte*, qu'il fit attaquer par quatre Compagnies de Grenadiers & cent Hussars. Après avoir délogé l'ennemi de cet endroit, il alla occuper *Eringen*, dont les François, à son approche, avoient abandonné le poste, aussi-bien que la plaine de *Pfaltz* occupée par dix mille hommes, & d'où ils décampèrent la nuit du 27. au 28.

Ce jour-là ses Troupes camperent dans cette plaine. Il fit marcher le lendemain le Général Stein pour occuper quelques hauteurs aux environs de Treves, & soutenir une Redoute gardée par des Hussars, ce qui fut exécuté, les François décampans à l'approche des Impériaux. Comme ils avoient dressé une Batterie de seize pieces de canon de leur côté, vis-à-vis du Village de Biber, où la Cavalerie & l'Infanterie Impériales devoient passer pour s'approcher des hauteurs qu'elles alloient occuper près de Treves, ils firent un feu très-grand, mais de peu de succès, n'ayant tué & blessé que sept à huit hommes.

Mr. de Seckendorff étant parvenu à faire prendre les postes qu'il destinoit à ses Troupes, il se vit en pleine communication avec le Pays de
Luxembourg,

Luxembourg , d'où il a tiré la plus grande partie des provisions de bouche, de foin & de paille, pour toute son Armée.

Mr. de Belleisle avoit cru d'empêcher ce Général de réussir dans son dessein , mais la bravoure des Troupes Impériales , sous le bon commandement de leurs Généraux , a franchi par-tout le pas , malgré les difficultés du terrain & les canonades que leurs ennemis leur faisoient essuyer dans les défilés. Mr. le Comte de Belleisle auroit, peut-être, mieux exécuté son projet , s'il s'étoit trouvé à la tête du monde, que sa chute l'a empêché de commander , car il faut convenir que ce Général avoit bien concerté les mesures pour l'attaque des Impériaux à l'affaire de Clausen.

Le 30. & le 31. les Impériaux firent passer leurs Pontons avec cinq Bateaux vers le village d'Eringen près du Pont de Treves , & le premier de Novembre leur aîle droite campa sur les hauteurs de Trierweiler , ayant l'Infanterie devant eux ; l'aîle gauche resta campée depuis Schweig jusques vers Eringen. Et c'est dans cette position que demeura l'Armée de l'Empereur & de l'Empire , sous les ordres du Comte de Sekendorff jusqu'à sa séparation pour se rendre dans les quartiers d'hiver qui lui ont été assignés après la cessation des hostilités qui commença le 5. Les Généraux des deux Armées s'envoyèrent ce jour-là réciproquement des Lettres au sujet de l'Armistice signé à Vienne , & qui fut communiqué ensuite dans les deux Armées.

Les François qui avoient abandonné toute la rive gauche de la Moselle , avant la notification de la suspension d'armes , étoient restés sur la droite, qu'ils ont soutenus : Et comme ils avoient

encore

encore un poste de trois à quatre cens hommes à Pfaltz, qu'ils croyoient conserver, le 3. huit Compagnies de Grenadiers Impériaux, & environ 2000. Fantassins avoient été commandés pour les attaquer. Mais les François qui en eurent vent, avoient abandonné Pfaltz à dix heures du soir.

VIII. Depuis l'Armistice publié, le Maréchal de Coigni a renvoyé les prisonniers que ses Troupes avoient fait sur les Impériaux, & ceux-ci lui ont renvoyé ceux qu'ils avoient fait sur lui. Cet Armistice paroît d'autant plus avantageux à l'Armée de France, que le Comte de Seckendoiff s'est vû tout-à-coup hors d'état d'exécuter ses grands desseins, lesquels ne tendoient à rien moins qu'à obliger cette Armée à abandonner entièrement la Moselle, & à mettre sous contribution diverses Provinces de la France.

*Séparation
des deux Ar-
mées*

IX. Les deux Armées de la Moselle se sont ainsi entièrement séparées, & il n'y avoit plus le 14. Novembre aucunes Troupes campées vers Treves, de l'une ni de l'autre. Les Princes du Sang sont retournés à Paris. Le Maréchal de Coigni a dû les suivre. Le Comte de Belleisle reste à Treves avec dix mille hommes de Cavalerie & d'infanterie. Les autres Troupes de France sont allés prendre leurs quartiers d'hiver, partie dans le Palatinat, & partie en Lorraine, & dans la Flandre Françoisse.

Les Impériaux qui ont fait quelques ouvrages au Mont Royal, conservent aussi un Détachement sur le Marcus-Berg, où ils ont une Redoute: On doit y construire une maison & des barraques. Le reste de leur Armée a pris les quartiers comme s'ensuit.

Aix, Burscheid & Cornelius - Münster, le Comte de Seckendoiff, Général Velt-Zeugmeister, le Baron

des Princes Ec. Decemb. 1735. 435

Baron de Diemar , Lieutenant - Général ; tous les Généraux Wacht - Meisters de l'Armée avec trois Bataillons & deux Compagnies de Grenadiers.

Pays de *Cologne* & de *Zuliers* ; les Princes Ferdinand de Baviere , & George de Hesse - Cassel ; les Généraux Wallis , Styrum , Miseroni & Stein , avec 14. Escadrons Impériaux , & les Troupes de Dannemarck , de Hesse , & de Wolffembuttel.

Liege , en deça & en delà de la *Meuse* jusqu'à *Demer* ; les Généraux Söhr , Podatski , Lippe , Rômer , Ghilani , & le Prince de Waldek avec 28. Escadrons.

Depuis *Huy* jusqu'à *Dinant* , entre *Sambre* & *Meuse* , onze Escadrons.

Malmedi , *Starvelot* , *Ahrenberg* , *Manderscheidt* & *Blanckenheim* ; le Général de Chanclos , avec 4. Bataillons & deux Compagnies de Grenadiers.

Electorat de *Treves* , depuis *Cochern* jusqu'au *Marcus - Berg* , le Comte de la Mark , avec neuf Bataillons & trois Escadrons Illyriens.

Duché de *Luxembourg* & Pays - Bas - Autrichiens 24. Bataillons & 21. Escadrons.

Toute l'Armée Impériale , est par consequent dans des quattiers d'hiver , d'où on pourroit facilement la rassembler , si le cas venoit à le requerir. C'est là le recit que nous devons au Lecteur des démarches , des différentes positions , & enfin de la séparation des deux Armées de la Moselle , qui ont rendu toute l'Europe attentive sur les événemens qu'on en attendoit.

X. Ce qu'il y a de Troupes qui sont restées sur le Rhin , ont commencé à cesser les hostilités dès le 2. Novembre , en vertu de l'Amnistie , & d'une

d'une Lettre que le Duc de Wirtemberg avoit écrite la veille à Mr. de Quadt, Lieutenant - Général, qui commande les Troupes Françoises dans le Spierbach, depuis que le Maréchal de Coigni s'est rendu sur la Moselle. Au reste, il n'y avoit pas eu jusques-là de grandes hostilités commises de part ni d'autre. On y attendoit des deux côtés le sort des armes portées sur la Moselle, pour voir d'entreprendre ensuite quelque chose vers le Rhin. Mais comme la Campagne est terminée par l'événement d'une suspension, que les Troupes sont dans des quartiers d'hiver, ou de cantonnement, (car il y en a qui cantonnent pour garder certains postes le long du Rhin) nous allons abandonner les environs de ce Fleuve & de la Moselle, & entrer dans un autre détail.

XI. *Rais:bonne.* Dans une Assemblée des Ministres à la Diette, tenuë le 25. Octobre, on remit sur le tapis trois Decrets de Commission dont on a déjà parlé, & par rapport à celui qui regarde l'indemnité des cinq Cercles associés, il fut résolu que le montant des fourages secs que ces Cercles ont fournis à l'Armée de l'Empereur & de l'Empire, seroit défalqué des 60. mois Romains, que l'Empereur a demandé pour les frais de l'année prochaine. Quant à ces 60. mois, l'Ambassadeur de Baviere, en se rapportant néanmoins à ce qu'il avoit déclaré le 26. du passé, consentit de la part de l'Electeur son Maître à la levée seulement de 25. mois Romains. Les suffrages portés de la part des Electeurs de Cologne & Palatin furent conformes à celui-ci; & ce fut là tout ce qui se fit dans cette Assemblée. Quelques jours auparavant, le Prince Maximilien de Hesse-Cassel avoit fait présenter un Mémoire à la Diette pour demander la Charge de Velt-Maréchal - Général
de

de l'Empire, vacante par la mort du feu Duc de Brunswick-Wolffembüttel; mais on n'a pris encore là-dessus aucune résolution, parce que lors de la nomination des quatre derniers Maréchaux de l'Empire, il a été résolu de n'en conserver que deux à l'avenir, sçavoir, un Catholique, & l'autre Protestant.

XII. *Prusse.* Pendant le séjour que le Prince Royal a fait à Königsberg, d'où il est retourné à la Cour du Roi son pere, il a fait la revue de divers Régimens, & s'est trouvé à divers repas somptueux avec le Roi Stanislas, chez le Comte-Ossolinski, Grand Tresorier de la Couronne de Pologne, chez le Comte de Czapski, Palatin de Pomerellie, chez le Général Catte, Gouverneur de Königsberg, & ailleurs; de même qu'à un grand Bal chez la Duchesse de Holstein, où S. A. R. dansa avec plusieurs Dames Polonoises. Les politiques tournent en mystere le séjour qu'a fait le Prince dans cette Ville. Mais on ne peut en découvrir de veritable. Il semble au surplus qu'il n'y en a aucun, par le tour que prennent les affaires de l'Europe en général, & celles du Roi Stanislas en particulier, qu'on pourra voir bientôt abandonner le séjour de Königsberg, puisqu'on se porte à lui faire abandonner ses prétentions sur la Pologne. Les Grands de la Cour tiroient néanmoins un bon augure du peu de succès qu'a la Diette générale de Pacification à Varsovie, dont nous allons reprendre le fil, & continuer le journal,

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en *P O L O G N E*, & au *N O R D*, depuis le mois dernier.

I. **L**ES affaires de la Diette générale de Pacification ne sont pas plus avancées que ce que nous en avons fait voir le mois passé, n'y ayant pas encore de Maréchal élu : & suivant toute aparence, on ne parviendra pas à cette élection, afin d'avoir occasion de la pouvoir limiter à un tems plus favorable, sans être obligé d'en convoquer une nouvelle. Ce qui fait croire que c'est là le but des Nonces opposans, c'est qu'ils varient presque tous les jours dans les causes de leur opposition, & que quoiqu'ils soient fort peu unis entre eux, ils s'accordent néanmoins tous pour renvoyer l'élection sous divers prétextes. On va le voir dans la suite que voici du Journal de la Diette. Quoique long, & ennuyeux peut-être pour quelques-uns, les circonstances présentes ne permettent point d'en retrancher quelque chose.

Dans la séance du 7. Octobre où nous en sommes de ce Journal, il y eut une même retinence de la part des Nonces de *Cujavie*, de *Leczy*, de *Nur*, & des Députés de *Livonie*, sur l'élection d'un Maréchal, ces Mrs. continuans à demander qu'avant toute chose, le Roi leur donne des sûretés que les Troupes Moscovites évacueront entièrement le Royaume en six semaines de tems. Envain Mr. Grabouski leur a remontré que S. M. a juré deux fois les *Pacta Conventa*, & que comme Elle les a observé jusqu'ici au pied de la lettre, Elle

les observera de même par rapport à la sortie des Troupes étrangères, aussi-tôt qu'on aura pourvu à la sûreté de la Personne & des Libertés du Royaume, comme elle en a donné la promesse par un Diplôme, dont on a envoyé des copies à tous les Grods : Envain le Sous-Chambellan de la Couronne a demandé pourquoi on refusoit d'ajouter foi à la parole d'un Prince si clement & si gracieux, vû qu'il vouloit bien ajouter foi aux assurances de la République ; Envain Mr. Poninski a ajouté que le nouveau Maréchal qu'on éliroit pourroit traiter avec beaucoup plus d'efficace de la sortie des Troupes de Russie, avec le Ministre de S. M. Czarienne : Les Députés se sont toujours retranchés sur leurs instructions, & le Staroste Chlebowski a même avancé, que si tous les autres consentoient à l'élection d'un Maréchal, il ne laisseroit pas de s'y opposer seul.

Le 8. Mr. Poninski ouvrit la session en faisant de nouvelles instances pour engager les Nonces opposans à consentir enfin à l'élection d'un Maréchal de la Diète. Un des Nonces du Palatinat de Chelm demanda qu'au préalable, on remit à l'Assemblée le Diplôme si souvent demandé pour l'évacuation des Troupes : Il fut appuyé par Mr. Sokolowski, Nonce de Lencice, qui y ajouta, que c'étoit à tort qu'on leur donnoit le titre d'opposans, puisque leur but ne tendoit uniquement qu'au bien de la Patrie, en insistant sur l'évacuation des Troupes étrangères, comme l'unique moyen de procurer du soulagement au Royaume, entierement épuisé par les fortes contributions qu'on a exigées pour l'entretien desdites Troupes. Il déclara que dès le moment qu'on leur auroit remis le Diplôme tel qu'ils le demandoient, on le verroit de même que ses collegues, entrer avec zèle dans

toutes les mesures qu'on jugera nécessaires pour le salut de la République : S'adressant ensuite à Mr. Poninski, il lui dit que comme les Troupes étrangères sont entrées dans le Royaume dans le tems qu'il exerçoit la Charge de Maréchal de la Confédération générale, il le prioit de supplier le Roi, que ces Troupes pussent en sortir pendant qu'il exerçoit encore la même Charge. Ce discours toucha sensiblement Mr. Poninski : Il le regardoit comme un reproche tacite d'être la cause principale des calamitez survenues à la République, mais il s'en justifia pleinement, en faisant voir qu'il n'avoit aucune part à l'entrée des Troupes dans le Royaume, puisqu'elles y sont venues dans le tems qu'il étoit en Suede pour y notifier la mort du feu Roi Auguste II. On proposa ensuite de demander aux Nonces s'ils vouloient s'engager à ne plus s'opposer à l'élection d'un Maréchal dès le moment qu'on leur auroit fait la lecture du Diplôme en question : Cette proposition donna lieu à plusieurs discours de part & d'autre ; mais les Nonces opposans ne voulans s'engager à rien, & insistans toujours sur le Diplôme, la session fut limitée au Lundi 10. de ce mois.

Mr. Poninski ouvrit ce jour-là la Session comme à l'ordinaire par un fort beau discours, dans lequel il s'étendoit beaucoup sur la bonté & la clémence du Roi, puisque S. M. avoit bien voulu lui remettre un Projet du Diplôme en question, dont en même-tems il fit la lecture. Mr. Sokolowski, Nonce de Cujavie, après avoir remercié S. M. de cette faveur spéciale, demanda que ledit Projet de Diplôme fût communiqué à la Chambre, ajoutant que sans cela il ne permettoit pas qu'on allât aux voix pour l'élection d'un Maréchal de la Diète. Il s'éleva là-dessus de grands débats

entre

entre les Nonces. Les uns dirent que c'étoit abuser de la bonté du Roi, en demandant communication dudit Projet, que la lecture qu'on en avoit faite devoit suffire, ajoutant qu'il n'appartenoit pas à la Chambre des Nonces à délibérer seule & indépendamment du Sénat sur ces sortes de pièces: Les autres soutinrent le contraire, & dirent que puisqu'ils avoient sollicité ce Diplôme pendant 15. jours, on pourroit bien leur en accorder un pour l'examiner. Après plusieurs autres discours, on convint que Mr. Poninski iroit conférer sur cette affaire avec les Députez du Sénat, ce qu'il fit, étant accompagné de quelques Nonces. Le Palatin de Podolie qui étoit à la tête des Députez du Sénat, après un fort beau discours, tendant à exhorter les Nonces à l'union, leur déclara que l'original du Diplôme, dont la copie avoit été lûe dans la Chambre des Nonces, étoit signé de la main du Roi, & qu'il seroit incessamment remis entre celles de Mr. le Primat. Mr. Poninski ayant fait rapport aux Nonces de cette conférence, demanda qu'on allât aux voix pour l'élection du Maréchal, puisque les difficultés survenues venoient d'être assoupies par l'autorité du Sénat; mais plusieurs Nonces ayant requis qu'on renvoyât la Session, & Mr. Poninski n'ayant pû l'empêcher, il la limita au lendemain.

Le 11. Mr. Poninski se flattant que les difficultés étant levées par l'Autorité du Sénat, on n'en formeroit plus de nouvelles, s'adressa d'abord au Palatinat de Cracovie, afin qu'il donnât sa voix pour l'élection du Maréchal; mais le Nonce de Podlachie & plusieurs autres s'y opposèrent: Les uns demandèrent la communication du Diplôme; quelques-uns allèrent même plus loin, & dirent qu'ils ne consentoient à rien avant la sortie

actuelle des Troupes étrangères. Mr. Poninski proposa là-dessus de faire une deuxième lecture du Diplôme, mais sans effet, les Nonces opposans continuèrent d'insister sur une communication; desorte que la Session fut pareillement infructueuse, de même que celles du 13. & du 14.

Avant de poursuivre le recit des séances suivantes, nous allons donner le Diplôme du Roi Auguste concernant l'évacuation des Troupes étrangères: En voici la traduction.

Quoique nous ayons suffisamment éloigné tout doute & soupçon que nos Sujets pourroient concevoir par rapport à la sûreté & au maintien des Immunités & Libertés du Royaume de Pologne & du Grand Duché de Lithuanie, tant par le Serment que nos Ministres Plénipotentiaires ont fait en notre nom lors de notre heureuse élection, que par celui que nous avons prêté en personne; premièrement à Tarnowitz le 6. Janvier 1734. & ensuite à Cracovie du tems de notre heureux Couronnement; & que de plus nous avons abondamment pourvu à ladite sûreté, premièrement par un Diplôme donné la même année, qui confirme tous les Droits tant spirituels que temporels, ensuite par le résultat des Conseils que nous avons tenus avec les Ordres de la République à Oliva & à Varsovie, & enfin en déclarant réitérativement que nous n'avons eu d'autre but, en faisant entrer nos Troupes dans le Royaume, que d'en maintenir les libertés vialées, en éloigner la guerre, & y rétablir la tranquillité publique: Cependant nous voulons bien promettre & déclarer encore par la présente, sur notre parole Royale, que nous ferons sortir nos Troupes hors des limites du Royaume, à l'exception seulement

ment de 1200. hommes, qui nous ont été accordés, par la Constitution de 1717. pour la garde de notre personne, ne doutant pas que les Etats de la République ne pourvoyent dans la présente Diette de Pacification à la sûreté de la Majesté & au rétablissement de la tranquillité publique. Nous déclarons aussi sur notre parole Royale, que nous employerons tous nos soins, conjointement avec les Etats de la République, pour que les Troupes Russiennes évacuent pareillement le Royaume sans en rien prétendre, conformément à l'Article XXIII. des Pacta Conventa : Et comme nous avons déjà reçu des déclarations amiables à la Cour de Russie alliée avec cette République, qu'elle retirera ses Troupes sans former aucune prétention, dès que la Paix de la République sera fermement établie, nous ne doutons point qu'elles n'ayent tout l'effet que nous en attendons, & que les Troupes Russiennes ne sortent du Royaume, de la manière qu'il a été convenu dans les Conférences avec le Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Russie. Nous ne manquerons pas de coopérer avec les Etats de la République, dont les intérêts sont inséparables des nôtres, pour que cette affaire soit incessamment terminée. Pour plus grande sûreté desdits Etats, nous avons signé la présente de notre propre main, & sellé du Seau du Royaume & du Grand Duché de Lithuanie ; & nous permettons qu'elle soit inserée dans le volume des Loix. Fait à Varsovie dans la Diette générale de Pacification le 11. Octobre. 1735.

Après que ce Diplôme sollicité avec tant d'instances eut été lû, plusieurs d'entre les Opposans en parurent satisfaits, & témoignèrent même d'être prêts à consentir à l'élection d'un Maréchal. Mais d'autres s'y opposèrent encore, sous prétexte

prétexte que dans ce Diplôme il n'étoit pas fait mention de la sortie des Russiens. Les disputes sur cette matiere durerent pendant trois séances consecutives. On y fit voir évidemment aux Nonces opposans le peu de fondement de leurs prétentions, puisqu'il n'étoit pas au pouvoir de S. M. de disposer des Troupes Russiennes, & que tout ce qu'Elle pouvoit faire étoit d'employer ses bons offices auprès de l'Imperatrice de Russie, conjointement avec les Etats de la République, pour l'engager à effectuer cette sortie : Ces raisons calmerent en apparence les esprits, mais dans le tems qu'on se flattoit de voir toute la Chambre réunie pour l'élection du Maréchal, quelques Nonces s'y opposerent encore, en demandant, contre toute attente, la sortie réelle de toutes les Troupes étrangères, avant que de proceder à la dite élection. On ne manqua point de raisons pour prouver l'injustice de cette demande, & on le fit d'une maniere si évidente, que les Opposans les plus animés n'y pûrent repliquer, ce qui les engagea à changer de matiere. Ils présentèrent là-dessus à la Chambre plusieurs griefs contre les Troupes Russiennes, se plaignans de divers excès que ces Troupes auroient commis dans les Territoires respectifs de la République. Ce fut le 14. qu'ils porterent ces plaintes, prenant par là occasion de continuer à s'opposer à l'élection du Maréchal. Le lendemain Mr. Poiniski notifia à la Chambre qu'il avoit communiqué au Baron de de Keyserling, Ministre-Plénipotentiaire de Russie, les griefs des Nonces contre les Troupes Russiennes, & que ce Ministre lui avoit répondu, qu'il n'avoit aucune connoissance des excès qu'on imputoit aux Troupes Russiennes, qu'il avoit de la peine à les croire,

Roire ; mais que si cependant on pouvoit les prouver , il étoit prêt à procurer aux plaignans toute la satisfaction qu'on pourroit désirer , ajoutant qu'il étoit prêt aussi bien à entrer en négociation avec la République pour la sortie desdites Troupes , aussi-tôt que la Chambre auroit l'activité requise. Les Nonces parurent fort satisfaits de cette réponse : Il n'y eut que ceux qui avoient porté des plaintes contre les Russiens qui ne l'étoient pas , & comme ils insisterent sur la sortie de ces Troupes de leurs Districts , on fut obligé de limiter la Session. Le 17. plusieurs Nonces proposerent de faire quelques changemens au Diplôme d'évacuation donné par le Roi , en assurant que moyennant cela , & pourvû qu'on insérât dans ledit Diplôme le terme de l'évacuation des Troupes , ils se réuniroient pour proceder à l'Élection du Maréchal. Mr. Poninski déclara là - dessus , que S. M. vouloit bien pour l'amour de la Patrie , consentir aux demandes des Nonces , dans l'esperance que de leur côté ils pourvoiroient suffisamment à la sûreté de la Majesté. Le lendemain les Nonces remirent une note des changemens qu'ils souhaitoient qu'on fit au Diplôme en question. Ils portoient en substance : *Que les Troupes Saxonnnes & Russiennes sortiroient du Royaume dans 2. mois , à compter de la date du Diplôme ; que pendant ce tems-là ces Troupes subsisteroient à leurs dépens ; qu'on ôteroit quelques périodes du Diplôme , & qu'on y insereroit , que S. M. tâcheroit de procurer l'évacuation sans y compliquer la République , &c.* Mr. Poninski y répondit , que S. M. vouloit bien faire sortir ses Troupes dans le tems limité , & les faire subsister à ses fraix , moyennant qu'on pourvût suffisamment à la sûreté de la Majesté,

jecté : mais que pour ce qui regarde les Troupes Russiennes ; il faillit en convenir avec les Ministres de l'Imperatrice de Russie. Il représenta ensuite les inconveniens qui en pourroient résulter , si on alloit ôter du Diplôme les périodes mentionnées , & qu'on y interât celle , *sans y compliquer la République* , puisque la République s'est de tous tems réservé les matieres qui regardent la Paix & la Guerre, &c. Mais les Nonces ayant insisté sur les changemens demandés , la Séance se sépara infructueusement , de même que six autres , où il n'y eut des débats que pour l'évacuation actuelle des Troupes étrangères , ce qui formoit toute l'opposition à l'élection d'un Maréchal. Nous passons sur les représentations des opposans , pour être presque toujours les mêmes qu'on a vû jusqu'ici , & nous allons à la Session du 26. que le Sénat députa quelques-uns de ses Membres aux Nonces pour leur notifier de la part du Roi , que S. M. avoit reçu un Courier de Vienne avec avis , " qu'on y étoit convenu des
 „ articles préliminaires pour la Paix entre l'Empereur & la France , & qu'un de ces articles porte
 „ que le Roi Stanislas renoncera à ses prétentions
 „ sur la Couronne de Pologne en faveur du Roi
 „ Auguste III. „ La Députation du Sénat représenta aussi aux Nonces la nécessité qu'il y avoit d'élire , sans perte de tems , un Maréchal de la Diète , sur-tout dans la conjoncture présente , qui donnoit lieu de se promettre un heureux succès des délibérations de la Diète. Mais ni cette Députation , ni les nouvelles de l'accommodement entre les Cours de Vienne & de Versailles , n'eurent pas l'effet qu'on en avoit attendu. Les Nonces opposans insistèrent toujours sur l'évacuation effective & préalable des Troupes étrangères. Quelques-uns d'entr'eux dirent
que

que si réellement on étoit convenu des articles préliminaires, tels qu'on le prétend, & dont on leur a donné part, lefdites Troupes ne devoient plus faire la moindre difficulté de sortir incessamment du Royaume. Quoique cette Session se soit passée en discours comme les précédentes, les Nonces opposans s'y relâchèrent néanmoins aux trois points suivans, en déclarant qu'au cas qu'on les leur accorde, ils se réunirent pour l'élection d'un Maréchal.

“ 1. Qu'on déterminera un jour fixe pour la
» sortie des Troupes étrangères. 2. Qu'on réglerà
» la manière que se fera cette sortie; & que les
» Territoires ne seront point obligés de leur four-
» nir des vivres, fourages &c. à leurs dépens. 3.
» Qu'on n'engagera point la République à aucun
» Traité particulier avec la Russie, sur-tout au cas
» que cette dernière Cour vint à entrer en guerre
» avec la Porte Ottomane. »

Ces points ne portant sur rien, Mr. Poninski remontra aux Nonces opposans, à l'ouverture de la Séance du 27., qu'ils souffriroient le plus de leur opposition, le Roi n'en pouvant avoir d'autre desavantage que celui d'avoir été empêché de soulager ses Sujets comme il l'auroit souhaité. Le Nonce de Cujavie repliqua, qu'on avoit tout lieu de croire que sans cela l'évacuation désirée ne se feroit pas faite, puisqu'on rencontroit tant de difficultés à engager le Roi à faire les changemens proposés dans son Diplôme: Mais comme cette replique ne parut aux autres Nonces qu'une pure défaite, pour continuer à traverser leurs délibérations, ils remirent sur le tapis une proposition qui avoit été faite la veille par raport à la disposition des Charges vacantes, ajoutant, que puisque les Nonces opposans se croyoient fondés à demander les changemens connus dans le Diplôme du Roi, ils l'étoient
aussi

aussi à demander que Sa Maj. disposât des Charges vacantes. Pendant qu'on dispuoit sur cet article , l'Evêque de Plocko, le Castellan de Trock , & le Vaivode de Czernicovie demanderent à parler à la Chambre de la part du Roi , & étans entrés , ils exhorterent l'un après l'autre les Nonces qui la composent, à travailler de concert au rétablissement de la tranquillité publique. Mr. Poninski, au nom de la Chambre, remercia ces Députés des bontés paternelles de S. M. , & ne doutant pas qu'elles n'eussent enfin fait impression sur l'esprit des opposans; après que les Députés furent sortis, il proposa d'aller aux avis pour l'élection d'un Maréchal. Mais ayant vû que c'étoit encore inutilement , il limita la Session au 29.

Le Roi Auguste voulut bien assister ce jour-là aux Tribunaux de Relation qui se tinrent au Château, & ensuite à ceux de la Province de Courlande.

Mr. Poninski à la Session du même jour 29. Octobre, employa toute la rethorique pour engager les Nonces à se réunir, afin de pouvoit enfin proceder à l'élection d'un Maréchal, puisque de-là dépendoit la sortie des Troupes auxiliaires, & l'accomplissement du reste de leurs demandes. Les opposans, toujours inflexibles, ne voulurent se prêter à rien. Un d'entr'eux demanda la permission de parler, mais toute la Chambre s'y opposa, déclarant qu'on ne pouvoit plus écouter d'autres avis que ceux qui iroient à l'élection d'un Maréchal. Mais ils ne retirerent point de cette démarche l'avantage qu'ils en attendoient, puisqu'elle n'aboutit qu'à empêcher également les deux partis de rien proposer, en sorte que les opposans prièrent Mr. Poninski de limiter la Session, ce qu'il fit, mais ce ne fut qu'après avoir déploré le sort de la République,

blique, dont la liberté sembloit dégénérer en une licence sans bornes, puisqu'ils s'enlevoient les uns aux autres le droit de donner leurs avis librement. Son discours finit par ces mots, propres à servir d'Epiraphe à la Diette : *Hic jacet lex novitatis confusa, dicendi libertas silentio obruta, aëivitas passivitate involuta languet & agonizat.*

Le 31. Mr. Poninski ayant ouvert la Session par de nouvelles exhortations à l'union & concorde, qui ne firent pas plus d'impression que les précédentes, un Nonce de Plocko témoigna qu'il vouloit parler. Mais un des opposans s'éleva contre lui, disant, qu'ayant été empêché le 29. de dire son sentiment, il ne permettoit pas que personne dit le sien aujourd'hui. Mr. Poninski touché de ce nouveau contretems, en prit occasion pour déplorer encore plus pathétiquement le triste état de la République; sur quoi un des Nonces lui répondit,

» que les Regnes précédens avoient vû naître de pa-

» reilles difficultés par raport aux Troupes auxi-

» liaires : Qu'il avoit fallu pourvoir à la sûreté

» d'Etienne Batori, avant que les Hongrois évac-

» cuassent la Pologne; qu'on avoit fait la même

» chose par raport aux Suedois, sous le Regne de

» Sigismond; & que sous le dernier on avoit encore

» le même exemple; qu'ainsi ils ne pouvoient

» mieux faire que de marcher sur les traces de

» leurs Ancêtres. » Il exhorta ensuite des autres Nonces à ne se point ravir les uns les autres la liberté de parler. Le Nonce qu'on avoit empêché de parler le 29., prit cette exhortation pour une espece de satisfaction, déclara que son honneur étant sauvé par-là, il donneroit un libre cours aux voix dans la Session prochaine, & il pria Mr. Poninski de limiter la présente, ce qu'il fit jusqu'au

2. de Novembre, à cause de la Fête de tous les Saints.

Le 2. Novembre le Directeur du Maréchalat fit de nouveaux efforts afin de porter les Nonces à l'élection d'un Maréchal. Un Nonce de Live s'y opposa d'abord, & produisit une Lettre portant, " que les Cosaques avoient pillé la Chancellerie du „ Grod de son District, & demanda avant toute „ chose satisfaction de ce grief. „ On lui répondit qu'avant de parler de satisfaction, il falloit être bien assuré que sa Lettre accusoit juste, & que le fait étant bien prouvé, on lui feroit rendre justice par le Ministre de Russie; que du reste, ce n'étoit pas là un grief assez important pour arrêter les délibérations d'une Diète générale. Toutes ces raisons ne produisirent aucun effet, & d'ailleurs les opposans recommencerent, les uns à insister sur la sortie des Troupes, & les autres sur les changemens proposés dans le Diplôme; en sorte que la Session s'étant écoulée en débats inutiles, Mr. Poninski fut obligé de limiter la Session au lendemain 3.

Ce jour étant le dernier que les Constitutions du Royaume accordent à la Chambre des Nonces pour continuer leurs délibérations; parce que les cinq derniers jours de la Diète (le Maréchal supposé élu) ils doivent se rendre au Sénat; un Nonce de Lithuanie pria Mr. Poninski de dissoudre la Chambre, si le même jour elle ne venoit pas à bout d'élire un Maréchal; les autres demandèrent que dans ce cas il limitât la Session, ce qu'il fit après que les opposans eurent continué à empêcher l'élection d'un Maréchal.

Le 4. les opposans continuans toujours à traverser cette élection, plusieurs Nonces déployerent dans des discours pathétiques les mauvaises suites qu'on avoit à craindre de la déunion de leur

Cham-

Chambre, & protestèrent contre un procédé aussi injuste que déraisonnable. Un Nonce de Lencicie repondit là-dessus qu'ils passeroient à l'élection d'un Maréchal aussi-tôt que le Diplôme seroit changé. Le Staroste d'Ocwiezin ayant fait une déclaration à peu près semblable, la plupart des Nonces demanderent qu'on allât aux voix, & proposerent pour Maréchal, *Mr. Rzewuski Pisartz de la Couronne*. Mais les Nonces de Chalon renouvelerent leurs oppositions, & insisterent sur l'évacuation éventuelle des Troupes. *Mr. Ponieski* leur fit voir qu'ils continuoient à demander une chose impossible, mais qu'ils pouvoient insister là-dessus dès que la Chambre se seroit mise en activité par l'élection d'un Maréchal; & là-dessus il donna sa voix au Chambellan de Cracovie, comme au premier Staroste de cette Vaivodie. Le Chambellan, pour gagner du tems, donna la sienne au *Pisartz de la Couronne*, & le nomma Maréchal. La plus grande partie de la Chambre approuvoit cette nomination; les seuls Opposans prétendirent qu'elle étoit illégitime, puisqu'elle souffroit de la contradiction. Le Chambellan de Cracovie repondit, que pendant le tems qu'il avoit parlé, il ne s'étoit pas apperçu qu'on l'eut contredit; que si cependant quelqu'un l'avoit fait, il revoquoit sa nomination, pour ne point donner atteinte au libre veto, demeurant du reste dans la résolution de nommer toujours le *Pisartz de la Couronne*, aussi-tôt que les esprits se seroient réunis. La plupart des Nonces demanderent qu'on continuât à aller aux avis, mais les Opposans s'opiniâtrèrent avec plus de véhémence que jamais, à ne le point permettre, ce qui mit une fermentation dans la Chambre qu'on eut bien de la peine à apaiser. Un Nonce
de

de Podlachje proposa à la fin de terminer cet incident dans des Sessions Provinciales, & quelques autres appuyerent son sentiment, jusqu'à ce qu'un Nonce de Haliez leur fit remarquer que cet expédient ne pouvoit avoir lieu aussi long-tems que la Chambre n'étoit pas en activité. Mr. Poiniski voyant bien qu'on perdoit le tems en disputes inutiles, déclara qu'il prieroit le Roi d'accorder encore le lendemain à la Chambre pour continuer ses délibérations, & limita la session au 5. à condition que ce jour ou passeroit à l'élection d'un Maréchal. Toute la Chambre fut contente de cette condition, à l'exception des Opposans, qui se separerent en protestant. Comme ce jour là (5. Novembre) étoit destiné à faire la jonction de la Chambre des Nonces à celle de Sénat, pour y porter le résultat des délibérations des Nonces, ces derniers se sont assemblés pour voir, si après avoir manqué l'élection du Maréchal par les voyes ordinaires, on ne pourroit pas y réüssir par les voyes extraordinaires, Il est alors d'usage qu'au lieu de donner sa voix par Palatinats & Districts, chacun suivant son rang, on donne sa voix sans ordre, & lorsqu'on a proposé quelqu'un pour être Maréchal, on se contente de répondre, *Sgoda*, ou *Niemaz Sgoda*; c'est-à-dire, *il me plaît*, ou *il ne me plaît pas*. Le 5. on fut occupé à proceder de cette manière à l'élection. Mais on vient d'apprendre que le *Niemaz Sgoda* l'a emporté sur le *Sgoda*; que par conséquent la Diète générale de Pacification s'est séparée, sans pouvoir parvenir à une activité, divers Nonces s'étans opposés jusqu'à la fin à l'élection d'un Maréchal.

C'est ainsi que s'est terminée cette Assemblée générale des Etats de Pologne & du grand Duché
de

de Lithuanie, convoquée par le Roi Auguste III. pour pacifier toute chose dans ces Royaume & Duché, & afin de pourvoir à la sureté de S. M. & de son Regne. Le mauvais succès qu'elle a eu, & qui a répondu parfaitement à l'attente des antagonistes de ce Monarque, releveroit actuellement leurs foibles esperances, si ce qui est nouvellement réglé entre l'Emperer & la France au sujet du Roi Stanislas, ne sapoit tout d'un coup par le fondement ce qu'ils ont entretenu jusqu'ici de flateur dans leur esprit. Quoiqu'il en soit de la Diette infructueusement separée, on s'en met peu en peine à la Cour de Varsovie, qui a tout de son côté par les préliminaires conclus à Vienne, sans compter le puissant bras de la Czarine qui s'est si généreusement employée dans la cause du Prince Possesseur actuel de la Couronne de Pologne.

Outre ce que l'on vient de remarquer de la Diette de Pacification, la Pologne ne fournit plus aucune matiere qui intéresse beaucoup l'étranger, si l'on veut excepter une Protestation qui s'y trouve répandue, & introduite par les émissaires des Polonois du parti contraire au Roi Auguste, qui se sont retirés sur les Terres du Grand Seigneur. Cette Protestation donnée contre la tenuë de la Diette de Pacification, est datée de *Reuszyn* près de *Choczim* le 6. Août.

II. *Russie.* La nouvelle de la Convention du 3. Octobre signée à Vienne, a causé d'autant plus de joye à la Cour de Petersbourg, que la guerre étant finie par là en Pologne, on pourra se servir des Troupes qui y sont, pour agir contre les Turcs & les Tatars, au cas qu'on soit obligé d'en venir à une rupture avec eux : Mais on se flate que cette nouvelle guerre qui paroïssoit menacer la Moscovie, n'aura point de suites. Da

moins il est certain qu'on n'attaquera point cette année la Crimée, quoique les Tartares eussent déjà fait quelque irruption sur le territoire Moscovite. On s'est cependant préparé jusqu'ici à faire le Siege d'Asoph, dont l'entreprise devoit être confiée au Général Munnich. Il arriva pour cet effet le 12. Septembre à Pultowa avec une Armée de 40. mille hommes.

La Czarine a depuis peu envoyé de nouveaux ordres au Magistrat de *Dantzich* de payer incessamment ce qui reste encore dû de la Taxe imposée à cette Ville; de sorte que les esperances qu'elle pouvoit avoir conçues d'obtenir quelque diminution, sont à present entièrement évanouies.

III. Tous les avis du *Dannemarck*, & entr'autres de la Cour, assurent que les differends avec les Hambourgeois sont autant que terminés à la satisfaction du Roi, puisque le point concernant la Banque courante de leur Ville, y a été réglé au gré de S. M. Danoise, & voici comment. " 1. Que
 „ la Banque courante de Hambourg sera abolie,
 „ conformément aux fortes instances que le Roi
 „ a faites à ce sujet. 2. Que pour ce qui regarde
 „ l'agiot de la Monoye courante, il sera libre à
 „ chacun de changer ou de se défaire de son argent
 „ comptant de la maniere qui lui conviendra le
 „ mieux. 3. Qu'au lieu de 200. mille Dahlers
 „ que le Roi demande, les Hambourgeois en
 „ payeront cent mille, supposé que S. M. veuille
 „ l'accepter. 4. Que la Ville de Hambourg accepte
 „ la déclaration qu'il a plû au Roi de faire que
 „ toute personne qui demeure à l'endroit qu'on
 „ nomme la Cour de *Schauenbourg*, & qui y fait
 „ quelque trafic, sera sujette, ainsi que les autres
 „ Bourgeois aux charges de la Ville; mais que
 „ comme il est à craindre que la Jurisdiction qu'on

» y exerce au nom du Roi de Dannemarck, n'aie
» des suites fâcheuses, la Bourgeoisie souhaitoit que
» la Ville seule y eût toute Jurisdiction. Cepen-
» dant, au cas que cette Proposition ne fût pas
» agréable à S. M. Danoise, elle sera réglée de la
» maniere qu'il conviendra le mieux, pour ne rien
» négliger de ce qui peut accélérer l'accommode-
» ment avec le Roi.

On voit par ces points communiqués à la Cour, que les Hambourgeois ne cherchent qu'à rentrer à leurs dépens dans les bonnes graces du Roi de Dannemarck, qui a toujours en eux une éponge à presser dans l'occasion.

IV. La Cour de *Suede* ne nous offre ce mois ci rien de remarquable, si ce n'est que Mr. Bestuchef, Ministre de Russie, y fit le 18. Octobre avec les Ministres du Roi, l'échange des Ratifications de l'Alliance de l'année 1724. renouvellee depuis peu entre S. M. Suedoise & la Czarine. C'est le même Ministre qui a conclu cette Alliance entre les deux Cours.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Quoiqu'on sçache ici à n'en pas douter, que le Roi de Portugal a pris sérieusement le parti de se reconcilier avec la Cour d'Espagne, par la voye de négociation, on n'y parle cependant pas du retour de la Flotte qui est sur le Tage sous les ordres de l'Amiral Nor-

ris ; au contraire, elle doit y rester jusqu'au Printems prochain, si l'on peut se fonder sur ce que les Commissaires de l'Office de l'Avitaillement ont contracté depuis peu pour diverses provisions qu'on destine pour cette Flotte. A en juger pour cette démarche de la Cour, on remarque qu'elle veut être pleinement assurée que l'accommodement entre les deux Rois désunis aura lieu avant d'ordonner le rappel à Mr. Norris. Mais peut- être veut- elle aussi voir à quoi s'en tiendra l'Espagne en conséquence des préliminaires d'une paix dont l'Empereur & le Roi Très- Chrétien sont convenus. Gibraltar & Port-Mahon sur lesquels il y a des bruits qui se répandent, reveillent sans doute aussi l'attention du Ministère, supposé que ces bruits ont quelque chose qui approche du vraisemblable. Que sçait- on d'ailleurs si dans la nouvelle conjoncture où se trouvent presentement les affaires générales, l'installation du Prince d'Orange comme Stadhouder de la Hollande, n'occupe pas secrettement la Cour. Toutes ces circonstances donnent assez de matiere à réflexion aux speculatifs, dont le nombre est grand dans ce Royaume également parmi les Wighs & les Torris.

II. Le 25. Octobre le Parlement s'assembla, conformément à la dernière prorogation, & par ordre du Roi il fut prorogé jusqu'au 22. de Novembre. Le 6. de ce mois S. M. débarqua à Harwich, revenant de les Etats d'Allemagne, & arriva à Kensington vers les trois heures après- midi, n'étant accompagnée dans son Carrosse que du Marquis de la Forêt. Elle y fut reçue au bruit du Canon, & aux acclamations du peuple. Le Lord Maire, les Aldermans, les Juges Assesseurs, & le Sherifs de la Ville de Londres vinrent aussi la complimenter sur son heureux retour. Ce fut le Baro
de

de Thompson qui porta la parole dans cette occasion, & qui fit au Roi le discours suivant.

S I R E ,

Faites la grace au Lord - Maire & à la Cour des Aldermans de la Ville de Londres de leur permettre de congratuler très - humblement V. M. sur son heureuse arrivée dans la Grande - Bretagne. Tant ceux - ci , que tous les autres Sujets de V. M. se réjoüissent avec raison de l'heureux retour d'un Prince très - gracieux , qui les maintient dans la jouissance de leurs Droits & Libertés , qui n'employe ses jours qu'à perpétuer leur prospérité , & qui est en effet le pere de son peuple. Quand ils font attention aux soins infatigables de V. M. pour les préserver des calamités de la guerre , & pour calmer les troubles de l'Europe : Quand ils considerent que dans le tems que les autres Nations en ont esuyé toute la rigueur , les Sujets de V. M. ont continué leur commerce dans une paix profonde & avec une entiere liberté ; d'un côté ils se forment une idée juste de la sagesse & de la conduite de V. M. , & de l'autre ils se trouvent en possession d'assurances réelles , que V. M. fera tout ce qui dépendra d'Elle pour garantir ces avantages à ses Sujets , & pour rétablir la tranquillité en Europe. SIRE, ces loyaux & fidèles Sujets demandent très - humblement la permission d'assurer V. Maj. de leur attachement inaltérable pour sa sacrée Personne, de leur disposition sincère à soutenir de toutes leurs forces le Gouvernement de V. M. , afin que son Règne soit aisé & heureux , pendant qu'Elle ne s'occupe que du soin d'assurer notre bonheur & celui du reste du genre humain , par des moyens qui éterniseront son nom & sa gloire.

Le Roi répondit à cette Harangue : *Je vous remercie du dévoïement & de la loyauté que vous m'avez témoignéés à cette occasion ; vous pouvez toujours compter sur les soins que je me donnerai pour augmenter les richesses, le commerce & la prospérité de cette grande & florissante Ville.*

Le Lord Maire & les Aldermans se rendirent ensuite auprès de la Reine, & la feliciterent aussi sur le retour du Roi.

On n'apprend pas, depuis que S. M. est revenuë, qu'il se soit rien entamé au sujet des affaires générales. Les Ministres étrangers qui ont été du voyage d'Hannover sont tous de retour à Londres, où le Prince Héreditaire de Modene se tient depuis quelques semaines : On lui fait voir ce qu'il y a de curieux & aux environs, & les Seigneurs de la Cour & autres lui donnent souvent des repas somptueux.

III. *Hollande.* Les bruits d'un accommodement particulier entre l'Empereur & la France, furent d'abord regardés à *La Haye* comme également faux & ridicules. Et dans le fond comment pouvoit-on les croire réels, puisque non seulement la République n'en avoit pas le moindre avis, mais aussi que la Cour de France lui avoit insinué qu'elle ne parviendroit point à traiter avec celle de Vienne sans sa participation, joint à cela une démarche que le Marquis de Fenelon a faite. Ce Ministre, en conformité d'un ordre qu'il avoit reçu du Roi son Maître, a notifié, à ce qu'on assure, aux Etats Généraux " que le Maréchal de Coigni seroit
 „ obligé de s'emparer de quelques postes dans le
 „ Duché de Luxembourg, pour empêcher les Im-
 „ périaux de tirer leur subsistance de ce Pays-là,
 „ & qu'on avoit voulu en informer L. H. P. afin
 „ qu'elles

„ qu'elles ne s'imaginassent point qu'on voulût par
„ la enfreindre la neutralité du Luxembourg. „
Comme les Hollandois n'étoient d'ailleurs pas dis-
posés à croire une paix possible sans leur interven-
tion, ils ont pris cette démarche de Mr. de Fenelon
au pied de la lettre, & s'en sont servi pour se con-
firmer dans une erreur plus flateuse pour eux que
la vérité, jusqu'à ce qu'enfin le même Ministre leur
eut notifié que S. M. T. C. avoit trouvé bon de
convenir d'une suspension d'armes avec l'Empereur.

Cette notification étoit accompagnée d'assurances,
que dans les Conférences futures rien ne seroit
négocié au désavantage de la République; mais les
Etats Généraux, plus inquiets après ces assurances
qu'ils ne l'étoient auparavant, ont invité le Comte
d'Uhlefeld à une Conférence à la Chambre de
Trevé, & ce Ministre s'y étant rendu, ils lui com-
muniquerent aussi-tôt la déclaration de l'Ambassa-
deur de France, en lui témoignant, „ qu'ils sou-
„ haiteroient sçavoir sur quoi l'Armistice étoit
„ fondé, ne pouvans s'imaginer que le Roi Très-
„ Chrétien & l'Empereur en aient pû convenir,
„ sans une convention préalable de quelques préli-
„ minaires, quoi qu'eux-mêmes ayent proposé il
„ n'y a que trois mois à ces mêmes Puissances d'en-
„ ramer un Congrès, sans être précédé ni d'Ar-
„ mistice, ni de préliminaires. „ Leurs Hautes
Puissances ont fait entendre en même-tems au
Comte d'Uhlefeld, „ qu'elles se croyoient d'autant
„ plus fondées à faire cette demande, qu'elles
„ avoient sujet de se persuader qu'elles ne seroient
„ pas admises ni comme Médiatrices, ni en aucune
„ autre qualité aux Conférences dont le Marquis
„ de Fenelon leur avoit fait mention. „

On ignore la réponse que le Comte d'Uhle-
feld peut avoir faite à Mrs. les Etats Généraux ;

mais

mais quelle qu'elle soit, on sçait qu'elle n'a sûrement point levé leur inquiétude.

D'un côté l'on s'imagine dans cet Etat que les préliminaires signés à Vienne, sont accompagnés de quelques articles secrets, & que ces articles ne sont pas à l'avantage de la République. D'un autre côté on appréhende que la réunion des Cours de Vienne & de Versailles ne fassent rétablir la Compagnie d'*Ostende*; & comme on y radoube quelques Barques, on se forme l'idée qu'on y équipe déjà des Batimens marchands pour être de nouveau envoyés aux Indes. Voilà les ombrages que la République & la Nation Hollandoise conçoivent de ce qui a été négocié, conclu, signé & ratifié à Vienne, sans leur connoissance ni participation : Ombrages bien ou mal fondés, toujours ont-ils effectué que les fonds publics de ce Pays n'ont pas monté comme ailleurs, ainsi que les Actionnistes s'y attendoient. Voilà aussi la situation où se trouve subitement cette République par la conduite qu'elle a tenuë depuis le commencement de la guerre, laquelle a fourni, ce semble, de justes raisons à l'Empereur de se passer de la médiation, comme ce Monarque s'est vû obligé de se passer des secours stipulés par les Traités.

Tout cela considéré, on demeure si frappé à *La Haye* de voir le théâtre des négociations transporté hors de ses enceintes, qu'on ne fait presque plus d'attention à ce qui s'y passe; & dans le fond les Assemblées y ont été un tems interrompuës; mais depuis elles se tiennent régulièrement comme auparavant; on y prend même en délibération les affaires presentes qui ont si subitement changé de face.

IV. Le 11. Novembre que L. H. P. disposerent de quelques Charges vacantes. On s'attendoit (par rapport

rapport au changement dont on vient de parler) de voir comprendre dans cette promotion le Prince d'Orange pour l'Emploi de Général de l'Infanterie, comme le souhaitent les Provinces qui font attention aux services que les Ancêtres de S. A. S. ont rendus à l'Etat; & à son mérite personnel : Mais la plus forte Province de l'Union ayant encore eu le dessus dans la Conférence où l'on avoit résolu la collation de ces Charges, non seulement ne voulut point consentir à la nomination du Prince d'Orange, mais s'y opposa aussi formellement.

Cependant les Ministres Britanniques qui ont recommandé à diverses reprises les intérêts du Prince aux Etats Généraux, l'ont encore fait depuis peu, & leur ont déclaré en particulier, que le Roi leur Maître souhaiteroit qu'ils prissent enfin la résolution de conférer à S. A. S. les Dignités dont ses Ancêtres ont été revêtus, ajoutant, que c'étoit-là le moyen le plus sûr, & presque l'unique pour affermir sur un pied solide l'indissolubilité des intérêts des deux Puissances.

On est très-attentif à la résolution que produira une pareille notification. Mais dans la conjoncture où se trouvent à présent les affaires générales, & dans l'espece de nécessité où se voit la République de se rapprocher de l'Angleterre, il y a apparence qu'on passera enfin aux demandes de S. M. Britannique, & qu'à l'avenir on n'agira plus hors de page avec la grande Bretagne, comme on l'a fait lors de la Convention d'une Neutralité avec la France, au sujet d'une guerre où l'Empereur devoit retrouver ses Alliés naturels.

V. Le Roi d'Angleterre retournant d'*Hannover* à *Londres*, arriva le 3. Novembre à *Utrecht*, où le Prince & la Princesse d'Orange arrivèrent aussi une demi heure après, & logerent avec S. M.
chez

chez le Commissaire Britannique. Le lendemain matin le Roi partit pour *Helvoet-Sluis*, où il arriva vers les 5. heures après midi. S. M. se rendit immédiatement après à bord du Yacht qui lui étoit préparé, & mit le même soir à la voile pour l'Angleterre avec un vent favorable. Le Prince & la Princesse d'Orange l'avoient suivi jusqu'à *Maastrand-Sluis*; mais y ayant appris qu'Elle étoit déjà à bords, L. A. R. & S. y restèrent, & le 5. elles se remirent en chemin pour retourner à *Loo*. Les Ministres, & un grand nombre d'autres personnes de distinction qui ont suivi le Roi dans les Etats d'Allemagne, ont passé par la Haye à leur retour. Mr. Horace Walpole, Ambassadeur de S. M. Britannique les a regalés superbement, & avec eux les Ministres de toutes les Puissances qui sont en guerre; ce qui n'a pas manqué d'occasionner des remarques.

VI. Les *Pays - Bas Autrichiens* n'offrent rien après ce qui suit du Conseil des Finances, que l'arrivée des Troupes Impériales qui y sont venu prendre les quartiers d'hiver qui leur ont été assignés. Tous les avis de *Liege* portent la même nouvelle.

VII. Les deux Chambres des Comptes de *Brabant* & de *Flandres* ont été incorporées dans une, par ordre de l'Empereur, & S. A. S. l'Archiduchesse Gouvernante, envoya au commencement de Novembre au Conseil des Finances la liste suivante des personnes que S. M. Impériale a nommées pour administrer les Finances, & assister à l'audition des Comptes.

CONSEIL DES FINANCES.

Conseillers de *Malines*.

Bervoet, avec titre de Conseiller d'Etat.

Dewit.

Papejans,

des Princes. Sc. Decemb. 1735. 467

r'Serclaes.	}	Supernumeraires.
Fonseca.		
Bellanger.		
Cretskens, Fiscal.		
<i>Pensionnaires d'Ypres.</i>		
Cappon.	}	Greffiers.
Lados.		

CHAMBRE DES COMPTES

Fraula, President, avec titre de Conseiller d'Etat.	}	Maitres.
Caverlon.		
Beyer.		
Schochaert, pere ,		
Don Thomas Fraula.		
Servati.		
<i>Tresorier de Bruxelles.</i>		
Vander Gote.		

Gobris.	}	Auditeurs.
Schochaert, fils.		
Rouffeau.		
Rafquin.		
Barer.		
Poncet.	}	Greffiers.
Devin.		
Aguillar.		

<i>Conseillers de Malines.</i>		
Rubens.	}	remerciés.
Strozzy,		
Quichelberg.		
<i>Pensionnaires d'Ypres.</i>		
Franquen.	}	remerciés.
Thisquen.		

Annales de la Chambre des Comptes.

Vandermaren.

Vandeveldc.

Aubertin.

Vandenberghc.

Courcol.

Prol

Spoelberghc.

Maréchal, Greffier, remercié.

remerciés.

) pourvû de la recette Gé-
nerale.

On n'a conféré d'autres Emplois importants ; que celui de Capitaine de la Noble Garde des Archers, vacante par la mort du Prince de Nassau-Siegen, qui a été donnée au Comte de Mastaing, il en étoit Lieutenant ; & c'est le Comte de Westenrode qui lui succède dans cette Lieutenance ; & le Marquis de Graven, Chambellan de la Cour de la Sérénissime Archiduchesse, a aussi été honoré de l'Emploi de Grand Baillif du Brabant Walon.

A R T I C L E V I I I.

Qui contient les Naissances ; Mariage & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances.* La Duchesse de Brissac est accouchée d'un fils à Paris.

Le 9. Novembre la Princesse d'Ussingen, née Duchesse de Saxe-Eysenach, mit aussi un Prince au monde.

II. *Mariage.* Le Marquis de Tessé, Colonel du Régiment de la Reine de France, & son premier Ecuyer, époula le 26. Octobre, dans la Chapelle du Château de Versailles, Mademoiselle de Bethune-Sully, fille unique du Duc de ce nom. La

Reine

Reine a honoré cette cérémonie de sa présence.

III. *Morts.* Le 8. Octobre mourut à Londres la Duchesse de Bedford, Epouse du Duc de ce nom, âgée seulement de 26. ans. Elle étoit la plus jeune des filles du dernier Comte de Sunderland.

La mort enleva le 15. à Varsovie le Prince Lubomirski, Palatin de Sendomir.

Vers le même-tems mourut à Zutphen le Baron de Linden de Parck, Brigadier & Colonel d'un Régiment de Cavalerie au service de la République d'Hollande.

Mr. de Villemur, Lieutenant-Général des Armées de France, est aussi mort sur une de ses Terres : Et Mr. Sigman à *La Hays*, où il faisoit la fonction de Secrétaire d'Ambassade de l'Empereur, & étoit en même-tems chargé des affaires de S. A. R. le Duc de Lorraine.

Le 24. mourut à Treves le Marquis de Bethune-Charost, de la blessure qu'il reçut le 20. à l'action de Claufen, & son corps y fut enterré le lendemain avec pompe.

Le Baron de Liere, Conseiller Député de la Province d'Hollande, Drossard & Stadhouder des Fiefs de la Ville & Baronie de Breda &c. mourut la nuit du 12. au 13. Novembre de la peste verole, à la Terre de Katwich.

Dame Marie Tessart, Veuve de Messire Balthazar de Vilette, Lieutenant-Général, Gouverneur du *Fort-Louis* du Rhin &c. décéda le 13. à *St. Quentin*.

On nous donne avis de Vigneulle proche *St. Mihiel* en Lorraine, qu'un nommé Nicolas Humblion, y est mort le 30. Octobre dernier âgé de 105. ans avec une connoissance parfaite, & sans autre maladie que cet âge extraordinaire pour le siècle présent, lequel nous porte à annoncer sa mort. Le défunt Humblion qui a toujours été d'

temperament robuste , étoit de très-petite taille ;
puisqu'il n'avoit que 4. pieds & 5. pouces tout
étendu dans le cercueil.

F I N.

Fautes à corriger dans le dernier Journal.

PAGE 313. ligne 7. *ne satisfaisant*, lisez, *en*
satisfaisant. Page 315. ligne 16. *qu'ils ont*
prononcés, lisez, *qui les ont prononcés*.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Decembre 1735.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	391
ARTICLE II. <i>Italie.</i>	405
ARTICLE III. <i>Espagne & Portugal.</i>	408
ARTICLE IV. <i>France.</i>	417
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	423
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	438
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, Pais-Bas.</i>	455
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariage & Morts.</i>	464

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Caesareae & Catho-
lica Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, serio firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Caesareae & Catholicae Majestatis haereditariorum fines, simili aliove caractere aut forma excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel praesumat, sub poena privationis quorumcunque exemplarium, & insuper mulctae quinque Marcarum auri puri fisco Caesareo, & parti laesa ex aequo decernenda. Datum Viennae 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) VI. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANG. DUX. Ad Mandatum Sacrae Caesareae Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.